

Les Termes « Pire » et « Pige » en Belgique et dans les Pays Voisins

par JULES VANNÉRUS.

En juillet 1938, j'ai présenté à Paris, au premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, une communication sur *Les appellations régionales Pige et Pire* (« chemin empierré ») en Belgique et en France (1).

Partant de constatations faites à l'occasion d'une enquête sur les *Chaussées Brunehaut*, je relevai qu'à côté d'expressions au sens très clair, prouvant l'importance et l'antiquité de ces chaussées (2), il en est une, celle de *pirgus*, dont l'explication est moins aisée : la voie romaine de Bavai à Reims est appelée, près de Chaource, *pirgus romanus* en 1179, puis en 1192 *via publica* et *pirgus Romam euntium romanus* ne devant pas s'interpréter comme s'appliquant à une voie « romaine », au sens actuel de cet adjectif, mais bien comme désignant une voie « de pèlerins se rendant à Rome », un chemin *romeu*).

Ce terme curieux, remarquai-je, n'est pas resté inconnu à DU CANGE et son glossaire en donne, ^{v^{bi}} *pirgius, pyrgius*, une définition très exacte (« *itinerarius agger, via strata*,

(1) *Actes et Mémoires du Congrès*, Paris, 1939.

(2) P. ex., Maastricht *agger publicus* chez Grégoire de Tours, *via regia* peu après 1088, *aggeris publici via strata que appellatur via regia* en 1402 (cf. J. VANNÉRUS, *La Reine Brunehaut dans la Toponymie et dans la Légende*, Bull. Acad. R. de Belgique, 5^e s., XXIV, 1938, pp. 301-420).

publica ; gall. grand chemin, chemin ferré »), avec, à l'appui, deux textes de 1213 ; puis *v^{bis} pirgus regius* (auquel il donne le même sens que *pirgius*), *via regia et pergus*, il fournit des mentions de 932, 1131 (1) et 1134 (« *pirgum* qui vocatur *Marlois* », dans une charte de Reims) ; le sens de « route » et, même, de « route antique » est encore assuré par une charte de l'évêque de Laon, parlant en 1172 des *pergis et antiquis viis* ; le terme a donné en roman le *pierge*, attesté en 1270 par un cartulaire de Laon.

C'est sur ces textes que J. HAUST se base, en 1910, dans ses *Etymologies wallonnes* (2), pour expliquer le terme *pîdje*, assez répandu en Wallonie, avec le sens de « chemin » ; la forme *pierge* lui a paru devoir s'interpréter par le latin *petreum* ou, peut-être, **petricum* (3), le sens propre du mot étant « chemin de pierre ». A *pîdje* fait pendant le mot *tîdje* ou *tige*, également wallon, avec le même sens de « chemin », plus spécialement de « chemin bordé de gazon » ; ici, l'étymon doit être *terreum* et le mot, qui a dû passer par les formes **terge*, **tierge* (4), a signifié plus particulièrement « chemin de terre ».

L'étymologie proposée par M. HAUST a été admise par les toponymistes belges, par J. FELLER entre autres ; en 1923, revenant sur la question (5), M. HAUST relève que MEYER-LÛBKE « donne **petrica* comme étymon de l'anc. fr. *pierge*, sans doute à cause du provençal *peirega* », ce qui, remarque-t-il, confirme son explication de *pîdje*,

(1) Voir pour ces deux mentions notre n° 85.

(2) *Revue de Dialectologie romane*, Bruxelles, 1910, pp. 376-79.

(3) « Il faut écarter décidément **petricum* », remarque M. HAUST dans le compte rendu qu'il a donné de ma notice (BCRTD, XIII, 1939, p. 237).

(4) Dans ses *Glanures toponymiques* (4^e série ; BCRTD, XIII, 1939, p. 39), EDG. RENARD a fourni plusieurs mentions de *tierge* : à Ouffet en 1569/75, avec le diminutif *Tiergelet* ; à Louveigné en 1571, à Fexhe-le-Haut-Clocher en 1350 (d'après J. HERBILLON).

(5) *Etymologies wallonnes et françaises*, pp. 250-52.

car *petreum* ne diffère de **petricum* que par le suffixe, les deux types devant aboutir au même résultat.

Ce terme *pige-pîdje*, signalé seulement dans l'ouest de la Wallonie (à partir de 992 et de 1047-64), plus particulièrement dans la région de Charleroi (1), a, seul, retenu l'attention des toponymistes belges ; mais à côté de lui, il en est un autre, non moins intéressant : le mot *pire*, qui se rencontre fréquemment, avec une signification analogue, dans l'ouest du Hainaut et dans le nord de la France. Il est d'autant plus étonnant que l'on ne s'en soit pas occupé en Belgique (2) que DU CANGE et GODEFROY lui ont, tous deux, consacré des articles. DU CANGE, v^o *pirius*, donne à ce terme le même sens qu'à *pirgius-pirgus*, comme le prouvent péremptoirement des documents du cartulaire de Mont-Saint-Eloi (arr. d'Arras) : le latin *in quodam piriō* y est traduit par un *kemin*, et aux mentions *kemin du pire* et *kemin piré* en correspond une, plus récente, de *kemin ferré*. GODEFROY, de son côté, note le subst. masc. *pire* ou *piere* = « estacade à maintenir l'eau à un niveau fixe, passage, chemin ».

La toponomastique du Hainaut occidental et des provinces septentrionales de la France fournit de nombreux exemples de *pires*. Particulièrement fréquent autour de Tournai, le toponyme atteint vers le nord notre frontière linguistique, à l'est la limite des dialectes picard et ouest-wallon.

En France, il pousse jusqu'à la mer : à Neufchâtel, au sud de Boulogne, est cité de 1179 à 1225 un fief *de Piro*,

(1) En dehors de ce groupe compact de Charleroi, je n'avais pu signaler, en fait de *pige*, que le *Chinpiche* de Burdinne (notre n^o 74), puis, à 100-120 kilomètres au sud-ouest du groupe en question, les *piges des Nocquières* de Péronne.

(2) Il est à noter que les mots *pige* et *pire* ne sont pas mentionnés dans le *Dictionnaire du Wallon de Mons* de J. SIGART.

Le Pire de 1395 à 1553 (1). Vers le sud, il ne semble pas avoir dépassé la région de Cambrai-Bavai : à Péronne, sont cités en 1432 les *piges des Nocquières*, et du côté de Noyon et de Saint-Cloud DU CANGE relève en 1139 à Viry (au nord-est de Chauny) une « *via publica quae vulgo pegium dicitur* », et en 1355, près de Saint-Cloud, une « *via publica veniendo de S. Clodoaldo versus villam de Menus, in qua pegia...* » ; *pegium* et *pegia* — que l'on a cru pouvoir interpréter par « *pax regia, jurisdictio in viis publicis* » ! — ne sont que des latinisations maladroitement de *pige*.

Les autres formes que nous avons encore pu citer en territoire français : le *Pierge*, hameau de Felleries-lez-

(1) Deux toponymes du Cambrésis méritent particulièrement d'être signalés, au territoire d'Iwuy. Sur ce ban, l'antique route de Cambrai à Famars appelée *calceia* en 1313, *cauchie* en 1696, *Chaussée Brunehaut* ou *de Bruneau* en 1731 et en 1776, porte au XIII^e et au XIV^e siècle le nom de *Pire as Houdres* (« aux Charrettes »), de nos jours celui de *Chemin du Pire*.

D'autre part, sur le même territoire, passe une voie rectiligne remontant à une haute antiquité, venue de Saint-Quentin, empruntée dans la première moitié du XIX^e siècle par les ouvriers belges allant dans les Ardennes se livrer aux travaux de la moisson ; c'était pour eux le « *Chemin de France* ». Actuellement, la voie porte le nom fort prosaïque de « *Chemin des Culs tout Nuds* », mais en 1240 elle est qualifiée de *pirgus*, en 1313 de *Pire Tournerech*; cet adjectif, au suffixe *-aricius*, pouvant, je pense, s'interpréter comme faisant allusion à la direction du chemin « vers Tournai ». Dans une lettre du 30 mai 1939, J. FELLER m'écrit que « *pire tournerech* ne peut signifier que « pierre qui tourne » ou « qui peut tourner » ; la forme française masculine est *turnerez* ». O. DESHAINES, dont l'*Histoire d'Iwuy* (*Bull. Comm. Hist. Dép. du Nord*, XVIII, 1888, p. 11) m'a fourni ces détails sur le *pire d'Iwuy*, pensait aussi que le nom de *Pire Tournerech* vient très probablement d'une *Pierre qui tourne* ; en effet, remarquait-il, « le chemin qui nous occupe n'ayant jamais été empierré et étant droit, ce nom ne peut lui avoir été donné soit à cause de son empierrement, soit parce qu'il était sinueux ». Si je n'ai pas adopté cette interprétation, c'est parce que ce chemin qui, « remontant à une haute antiquité, doit être antérieur à l'époque romaine, se dirige vers le Tournaisis » (DESHAINES) et est appelé en 1240 *pirgum*, terme encore attesté sur le même ban avec le *Pire des Houdres* des XIII^e et XIV^e siècles. Il faudrait, pour trancher définitivement la question, savoir quel genre le texte de 1313 donne à *Pire Tournerech*.

Avesnes ; *pergorum et antiquarum viarum* en 1172, à Méchambre près Saint-Quentin ; le *pierge* en 1270, à Laon ; *pirgio* et *pyrgius* à Compiègne, en 1213 ; *pirgus romanus* (1179) ou *Romam euntium* (1192), près de Chaource (au sud-est de Vervins) ; *pirgus qui vocatur Marlois* (c'est-à-dire « conduisant à Marle »), en 1134, au passage de la Vesle, à l'ouest de Reims ; le « molin c'on dist au *Pierge* » en 1311, près de Courtisols (à l'est de Châlons-sur-Marne) ; ces différentes formes ne permettent guère de conclure à une évolution > *pige* plutôt que > *pire* ; toutefois, leur situation géographique, par rapport au *pegium* de Viry (1139) et à la *pegia* de Saint-Cloud (1355), nous autorise à les rattacher, comme les *pirgi* de Brogne (992-1154) et de Dinant (1047-64), au groupe des *pirges*.

Quoi qu'il en soit, le cas du *Pire Tournerech* d'Iwuy (1313), appelé *pirgus* en 1240, nous a permis d'attribuer aux *pires* la même origine qu'aux *piges-pîdges* des vallées de la Sambre et de la Meuse ; d'autre part, les mentions réunies pour les uns et les autres montrent que *pire*, comme *pige*, signifie « chemin » (1).

Le terme *pirgus-pige-pire* a été appliqué du XII^e au XVIII^e siècle, à d'anciennes voies romaines ou à des *Chaussées Brunehaut* (Bavai-Reims, Bavai-Tournai, Cambrai-Famars) ; au début, il semble avoir désigné de préférence des voies importantes, sinon de toute première importance ; c'étaient, en tout cas, des routes servant à de longs trajets, plus spécialement des chemins empruntés par des cavaliers ou des piétons, espèce de raccourcis, de *diverticula*, de *compendia*, appréciés, pour l'avantage de

(1) A côté de textes, particulièrement probants à cet égard, relatifs au *pirgus* de Dinant (notre n° 71) et aux *pires* de Hollain et Petit-Quévy (nos 9 et 40), je relevais ceux de Viry, Méchambre, Chaource et Mont-Saint-Eloi cités plus haut, ainsi que celui de Marchiennes (à *pire* et à *quemin* au XIV^e siècle).

leur tracé rectiligne, par les pèlerins, les marchands sans charroi ou au charroi léger et, même, par les ouvriers saisonniers. Quelques exemples sont typiques à cet égard : le *pirgus* de Bavai à Reims, suivi au XII^e siècle par les pèlerins se rendant à Rome ; le *pirgus Marlois*, qui conduisait en 1154 de la Vesle à Marle, à 50 kilomètres de là ; le *pire hardinois* qui, en 1410 (1), menait de Petit-Quévy (entre Bavai et Mons) vers l'Ardenne, distante de 70 à 75 kilomètres au moins.

Enfin, je terminais mon exposé de 1938 par deux remarques, l'une au sujet de l'étymologie, l'autre relativement à l'aire de dispersion des deux termes *pige* et *pire*.

Tous deux, notais-je, peuvent revendiquer le même étymon ; par l'intermédiaire de *pirgus*, ils pourraient remonter à ce **petrica*-**petricus* (*via, caminus*?) proposé par MEYER-LÜBKE pour le vieux fr. *pierge*, « chemin empierré » et pour le provençal *peirega*, « grêle » (2) ; ou bien, à *petreum* qui, me paraissait-il, s'accorderait mieux que **petricum* avec le double aboutissement > *pige* et > *pire*.

D'autre part, si nous portons sur une carte aussi bien les *pidjes* que les *pires*, nous pouvons, du premier coup d'œil, faire une constatation curieuse : la limite des dialectes picard et ouest-wallon, telle que la montre la carte du P. AD. GRIGNARD (3), recouvre tout à fait, dans le Hainaut, la ligne séparative de nos *piges* et de nos *pires* : *pige* est avant tout ouest-wallon, tandis que *pire* est essentiellement picard.

* * *

(1) Cf. plus loin, notre n° 40.

(2) Dans le Piémont et en Ligurie, d'après un renseignement de M. G. SERRA, le lieu-dit *peregal-pereal* désigne des « tas de pierres », le long d'antiques voies romaines.

(3) Annexée à sa *Phonétique... des dialectes de l'Ouest-wallon* (B. Soc. Liég. Litt. Wall., L, 1909).

Les limites forcément imposées à une communication de congrès ne m'ont pas permis, à Paris, de m'étendre comme je l'aurais voulu sur les *pire-pige* de Belgique ; d'autre part, j'ai, depuis 1938, rencontré un certain nombre de textes me fournissant de nouveaux toponymes de l'espèce, en partie sous des formes diminutives, tout en apportant la preuve que le terme avait pénétré en pays de langue germanique. Il m'a donc paru utile de revenir sur la question, en dressant avant tout la liste de ces toponymes et de leurs diminutifs, en Belgique romane (1), en pays flamand et en Allemagne. Cette liste est évidemment loin d'être complète ; telle quelle, cependant, elle nous permet déjà de nous rendre un compte suffisamment exact de la répartition des deux types *pire* et *pige* dans nos provinces.

Si l'on porte sur une carte l'ensemble de ces appellations, on remarque immédiatement la localisation caractéristique déjà soulignée, par rapport à la frontière des dialectes picard et ouest-wallon tracée sur la carte du P. GRIGNARD pour marquer du côté picard la conservation du *c* latin devant *a* (sous la forme *c* ou *qu*), alors qu'en français il est devenu *ch* et en wallon *tch* (lat. *calciata*, fr. *chaussée*, pic. *carichie*, wall. *tchasseye*). A l'ouest de cette ligne (qui passe par Thuin, Mont-Sainte-Geneviève, Morlanwelz, Manage, Ecaussinnes, Hennuyères, Quenast), ce ne sont que des *pires* ; à l'est, par contre, rien que des *piges*, si ce n'est, près de la frontière même des dialectes, à Goegnies-lez-Anderlues, à Mont-Sainte-Aldegonde et à Tubize (nos 66, 65 et 47). D'autre part, les *piges* ne dépassent point, vers

(1) Pour les noms relevés en Belgique romane, j'ai suivi la répartition par régions et la numérotation adoptées par J.-M. REMOUCHAMPS, *Carte systématique de la Wallonie* (BCRTD, IX) : To. 1 = le n° 1 de la région de Tournai (Tournai) ; A. 2 = Ellezelles, n° 2 de la région d'Ath...

l'est, la limite orientale de l'ouest-wallon, telle que le P. GRIGNARD la fixe (par Givet, Corenne, Mettet, Le Roux, Châtelet, Marbais, Bousval et La Hulpe), sauf à Burdinne, au nord-ouest de Huy (n° 74, *Chinpiche*), puis, à Dinant (n° 71) et, beaucoup plus au sud, à Monceau et à Baillamont (nos 72 et 73) ; du côté oriental de cette limite, le terme *pire-pige* se retrouve peut-être aussi, sous des formes diminutives variées, d'abord dans la région de Burdinne, à Verlaine, Vinalmont, Ponthière et Ben-Ahin (nos 75 à 78) ; puis dans le Namurois, à Saint-Martin-Balâtre, Jemeppe-sur-Sambre, Auvelais, Andoy et Gesves (nos 80 à 84), et dans le Luxembourg, à Rettigny, Engreux, Compogne, Transinne, Libin, Witry, Rochehaut, Izel et Habay-la-Vieille (nos 88 à 96).

D'autre part, dans les deux régions ainsi délimitées on peut constater, au premier coup d'œil également, la répartition inégale de nos toponymes. Dans le domaine du picard, on rencontre *pire* plus particulièrement dans les environs de Tournai, d'Ath et de Mons, tandis que dans l'ouest-wallon *pige* s'agglomère plus spécialement dans le pays de Charleroi (1).

La même inégalité de répartition s'observe pour les *tiges*. Dans le territoire de l'ouest-wallon, je n'en ai rencontré que trois : à Virginal (Ni. 71), à Monceau-sur-Sambre (Ch. 46) et à Hemptinne (Ph. 37), alors que dans la partie orientale de l'arrondissement de Nivelles (à l'est d'une ligne Chastre-Villeroux-Corbais-Saint-Remy-Geest) et dans ceux de Waremme, Liège et Huy ils s'accumulent en masses serrées, pour devenir plus rares dans les arrondissements de Verviers, Namur et Dinant ; vers le sud-est, ils ne dépassent pas, à ma connaissance, une ligne Han-Eprave-

(1) Cf. à ce propos nos n°s 18 (Chièvres), 52 (Charleroi), 53 (Gosselies), 56 (Monceau-sur-Sambre) et 59 (Mont-sur-Marchienne).

Sinsin (arr. de Dinant), Borlon-Tohogne (tout au nord de l'arr. de Marche).

Pire-Pige et *Tige* semblent s'exclure mutuellement et l'on peut, je crois, tirer de cette prédominance exclusive de *pire-pige* dans les domaines du picard et de l'ouest-wallon et de *tige* dans l'est de la Wallonie la déduction que les deux termes ont dû finir par devenir pour ainsi dire synonymes, s'appliquant plus spécialement, sans doute, à des chemins reconnus comme anciens. Il serait étrange, en effet, que l'on n'ait éprouvé le besoin de donner une dénomination spéciale qu'aux seules voies empierrées, *petrea*, dans le domaine picard — où il devait cependant y avoir des chemins de terre — et aux seuls « chemins de terre », *terrea*, en Wallonie orientale, où l'on connaissait certes des routes pavées ; ici, on pourrait à la rigueur admettre que les *tiges* s'opposaient aux chaussées, empierrées, *viae calciatae*, mais il n'en est pas de même des *pires* du domaine du dialecte picard.

En tout cas, aux textes relevés déjà précédemment, je puis en ajouter de nombreux qui ne laissent aucun doute sur le sens de « chemin » donné à *pire* et à *pige* : « *pires*, chemins et relais » à Gages, en 1420 (n° 19) ; « *le pire* allant au ban de Sars », en 1432/1527 (n° 39) ; « *le pire* ki va dou Petit Kievi à Blarignies », en 1306 (n° 40) ; « la ruelle condist *le Pire de le Batillerie* à Soignies, en 1500/10 (n° 41) ; etc. Ou, encore, « *le pirge* qui vat viers Raynespesse » à Gosse-lies, en 1468 (n° 53) ; « *les pieges*, voies et chemins ; un demi *piege* menant du Wey à Liernelle », à Monceau-sur-Sambre, en 1467 (n° 56) ; « une voye cheruable que l'on dist *le Piege Poliet* » à Mont-sur-Marchienne, au XV^e siècle (n° 59).

A ces chemins de Belgique peuvent s'ajouter en Allemagne la « *semita* que *Perre* dicitur » près de Hirzenach, en 1149 (n° 99), et en France, encore : « le *grant pire* si comme on va à Eskelmes », à Esquermes-lez-Lille, en 1275,

et « *pirino per quod itur de Tornaco apud Insulam* » en 1280 (1).

La même signification ressort encore, d'ailleurs, des mentions où un nom de localité ou quelque détermination topographique indique la direction du *pire* ou du *pige* : à Alain-lez-Tournai, le *pire de Gemreng* en 1254, et à Tournai, le *pire valencenois* en 1278, le *pire de Hunauval* et le *pire de Mons* en 1289 (n° 1) ; à Bauffe, le *pire cambreno* en 1295 (n° 27) ; à Quaregnon, le *pire valenchiennois* en 1313 (n° 32) ; à Cuesmes, le *pire binchois* en 1297 (n° 33) ; à Petit-Quévy le *pire hardinois* en 1410 (n° 40) ; à Monceau-sur-Sambre, le *Piege des Flamengs* en 1467 (n° 56) ; à Cambron-Saint-Vincent, « le *pire allant de Mons viers Enghien* », en 1500/10 (n° 26).

Certains de ces *pires* conduisaient très loin, avons-nous dit ; c'étaient d'ailleurs, quelquefois, nous l'avons observé, des routes romaines ou, en tout cas, de très anciens chemins, d'une certaine importance (2). Pas toujours, cependant, et le terme a dû, à la longue, s'appliquer à des voies quelconques, même à des chemins privés, à en juger par ce texte de 1275 parlant d'un *pire* dépendant simplement, à Ellezelles, de la maison de Bauduin de Teraisce : « *au pire de se maisnil por aler au bos* » (n° 14).

D'autre part, la mention fréquente de *pires u wareskaix* (Mons, 1396, n° 24), *pires et wareskaix* (Nouvelles, 1549, n° 38), *pieges et aisements* (Mont-sur-Marchienne, XV^e s., n° 59), *pires et waresais* (Goegnies-lez-Anderlues, 1416, n° 66), prouvent qu'ils faisaient habituellement partie des propriétés et aisances communales (3).

(1) E. GACHET, dans *Mess. des Sc. Hist. de Belg.*, 1852, pp. 37 et 57.

(2) Cf. ce que nous avons dit du *Laid Pige* de Gosselies (n° 53), de la *Rue du Pige* et du *Large Pige* de Monceau-sur-Sambre (n° 56).

(3) Cf. à ce propos la note finale de notre article, p. 36.

Même constatation pour les *tiges* : à Ramioule-lez-Ramet, le

A Goegnies (n° 66), le tonlieu seigneurial était prélevé sur les marchandises qui se vendaient « *sour les pires et waressais* » et l'on y tenait des séances judiciaires puisqu'on fait allusion à des plaintes que porterait « uns homs venus à Goisnie *sour les pires et waressais* ». En 1294, on passe même un acte « sur le pire entre Genly et Sars, tenance de l'église Sainte-Waudru » (n° 36) (1).

De même que les chaussées romaines et autres voies notables, les *pires* servaient quelquefois de limites territoriales : à Braine-le-Comte, un *pire* est mentionné « au desoivre du Brabant » (n° 46). Leur largeur était à l'occasion déterminée par les usages : à Mont-sur-Marchienne (n° 59), le *piege delle Coulture* devait avoir 32 pieds de large.

Certaines qualifications ou déterminations de nos *pire-pige* se retrouvent à propos d'autres voies.

Au *Croisié* ou *Croisiet Pierge* de Gosselies (1504 et 1548) — qui se retrouve à Marchienne (arr. de Douai) en 1274, avec le *Pire Croisiet* (2) — correspond la *Croiselie Voie* de Fexhe-le-Haut-Clocher (*Croihehl* et *Croihellie Voie*, *Voie Croihelle*, 1314/50 ; *Croiselhye* ou *Croisilhye Voie*, 1350 ; *Cruhelle Voie*, 1370) (3).

Au *Large Pire* de Horrue et Jumet et au *Large Pierge* de Monceau-sur-Sambre : la *Large Voie* de Petit-Rechain

warixhas que ons apelle le tiege et li werixhas que ons dit le desen-traine voie sont cités en 1437 (THIMISTER, *Cart. de Saint-Paul de Liège*, pp. 460 et 461).

(1) Des actes particulièrement solennels étaient passés, quelquefois, sur la voie publique ; à Bastogne, par exemple, une donation est faite en 1483 par la femme d'Arnold de Wicourt « venant à strée et chemyn, sans tenue ne appoye », et en 1485, une autre donation est attestée par une femme « estant hors de sez seuls (= *seuils* de sa maison), à strée et chemyn » (J. VANNÉRUS, *Le Livre de la Justice de Bastogne de 1481 à 1499*, n°s 245 et 371).

(2) P. ERRERA, *Les Masuirs*, 1891, pr., p. 249.

(3) J. HERBILLON, *Top. Hesb. Liég.*, I, pp. 367 et 543.

(1730) et de Jupille (1775), les *Larges Voies* de Beaufays (1774) (1).

Au *Vert Pire* cité à Lille (Nord) en 1267 (2) : la *Verde Voye* (1419, 1538) ou *Vert Voie* (1566) d'Oreye et la *Verde Voye* de Glons (1457) (3) ; le *Veir Tiege* de Villers-le-Peuplier (1423) et le *Tige* ou *Chemin Verd* de Braives (1765) (4).

Au *Souverain Pire* de Fretin (Nord) : le *Tiege Soverain* de Ville-en-Hesbaye (1370) (5).

Au *Pire hardinois* de Petit-Quévy : l'*Ardenois Tiege* de Heurne-sous-Vechmaal (1324) (6) et le *Tiege des Ardennois* de Seny (7).

Au *Fourquipire* de Herseaux-Saint-Pierre : le *Forchu Tiege* d'Amay (1357), la *Forchie Voie* de Vivegnis (début du XV^e s.) et le *Fourchus Tiege* de Geest-Gerompont (1727) (8).

Autre analogie, entre *tige* et *pire-pige* : tous deux ont connu des diminutifs, ce qui n'est point étonnant pour des termes aussi employés. Pour *tige*, on peut même en citer plusieurs. EDGARD RENARD en a signalé quelques-uns (9) : *tîdjelèt* à Fontin-Esneux, embranchement d'un *tîdje*, et à Warzée (*tigelet* en 1628) ; Tichelet, dépendance de Nandrin ; *Tigellet*, à Montegnée (1582) ; *tîdjelot* à Jalhay ; *tîdjoûl*

(1) *Bull. Soc. Verv. Arch. et Hist.*, XVI, p. 202 ; *Bull. Soc. Litt. Wall.*, XLIX, p. 289, et LII, pp. 210 et 230.

(2) E. HAUTOEUR, *Cart. de Saint-Pierre de Lille*, I, p. 415.

(3) Arch. E. Liège, Commun. d'Oreye et Saint-Pierre de Liège, n° 3, fol. 28 v° et 34.

(4) A. E. L., Val-Notre-Dame, reg. 15, fol. 87 v°, et Braives, l. 27.

(5) *Bull. Comm. Hist. Dép. du Nord*, XXIV, p. 105 ; THIMISTER, *Cart. de Saint-Paul de Liège*, p. 326.

(6) A. E. L., Saint-Denis de Liège, n° 8, fol. 46.

(7) EDG. RENARD, BCRTD, XIII, p. 40.

(8) A. E. L., Cath. Saint-Lambert, Stock de Hesb., n° 3, fol. 98, 101, etc. ; Saint-Pierre de Liège, reg. 10, fol. 95, 97, etc. ; TARLIER et WAUTERS, *Cant. Perwez*, p. 151.

(9) BCRTD, XIII, p. 40.

à Awans (*Tiegoule* en 1519) (1). Ajoutons-y *Tierja*, à Bois-et-Borsu, près de la voie romaine de Busin à Vervoz (2), ainsi que *Tygea*, *Tigeau*, *Tiegea* ou « voie de *Tiegea* » à Moxhe (3).

Quant à *pire*, il avait le diminutif *pirisseau*. A Chièvres (n° 18), M. VAN HAUDENARD signale un *pirisseau*, auquel il donne le sens de « petit pire » ; à Soignies, d'autre part (n° 41), sont cités en 1500/10 un « *perisiaul* allant dou Pont a le Caffenières à le Gaige » et le *perysiaul de l'Espesse*, en même temps que le *pire de l'Espesse* ; la première des mentions de Soignies ne laisse aucun doute sur le sens à donner à *perisiaul* ; c'est un diminutif de *pire*, d'origine tardive sans doute. Ce doit également être le cas du *Pire-siaul* mentionné en 1418 sur le ban voisin de Braine-le-Comte (n° 46) et, peut-être, des suivants : les hameaux des *Persiaux* (wall. *aus pérja*) à Fontaine l'Evêque (4), de *Periseau* à Villers-la-Tour et de *Pelsyats* (wall. *pérzia*) à Jemeppe-sur-Sambre (nos 57, 70 et 81) ; les lieux-dits à *Persalles* en 1302 à Verlaine (n° 75) ; à *Pairsealle*, *deseur le Perseal*, au *Perseal*, vers 1400 à Wanzoul (n° 76) ; en *Pari-salle*, en 1357 à Ponthière (n° 77) ; *Pairsial* (bois) à Saint-Martin-Balâtre (n° 80) ; en *Periseas* en 1284 à Andoy (n° 83) ; *Pierseau* en 1616 à Rettigny (n° 88) ; au *Hault Piersay* en 1640 à Engreux (n° 89) ; *Perseau* en 1629 à Compogne.

(1) Ce dernier, déjà cité en 1365 : le *Tieghoul* (J. CUVELIER, *Cart. du Val-Benoît*, p. 775). Un *Tiegelet* se rencontre encore à Tourinnes-la-Chaussée vers 1400 et à Lens-Saint-Remy en 1475 et en 1514. (A. E. L., Lens-Saint-Remy, reg. n° 1, fol. 38 v°, et reg. de 1514, fol. 97 v°).

(2) *Bull. Inst. Arch. Liég.*, XXXVI, p. 275.

(3) A. E. L., Cath. Saint-Lambert, n° 579, fol. 29 et v°.

(4) Dans un article *Hameaux et Lieux-dits wallons* (*Wallonia*, VII, 1899, p. 199), L. DELATTRE s'élevant contre « les méfaits de la carte d'état-major pour la région de Fontaine-l'Evêque », relève l'indication *Perseaux*, au lieu de « le *Perchis*, *Perchia*, *Perchiau*, indication très claire des bois de dix à quinze ans qui s'élevaient ici n'y a guère » ; il expliquait donc le terme par *perche*.

(n° 90). De la même façon doivent aussi, peut-être, s'expliquer le lieu-dit *au Perisel*, et *deles le Perisel* de Ferrières-la-Petite, en 1270 (1) et *le quemin des Perissiaux* ou *des Perissiaux* mentionné en 1410 et en 1412 à Ferrières-lez-Lille (2).

On peut cependant se demander si, pour certains de ces toponymes, l'explication par un diminutif de *pirus* = « poirier », en wallon *pèrî*, ne devrait pas entrer en ligne de compte, par une dérivation analogue à celle qui se constate dans *arbrisseau* (3).

Le doute s'impose également pour les lieux-dits forestiers *Piersé* de Transinné et *Piersée* de Libin (nos 91 et 92), à rapprocher des *percés* de Rance (*percés de la Cense Lorson, de la Queue de Rance, de Montbliart, de Renlies, de Sautin, de Saint-Pierre*), que DUCARME et DONY (4) expliquent par « *piedsentes aménagées dans les bois* » : on pourrait donc y voir de petits *pires*, mais ne s'agit-il peut-être pas de « *percées* (wall. liégeois *pèrcêyes*) dans les bois », si nombreux autour de Rance? (5).

C'est de même avec une certaine hésitation que j'ai inscrit sur ma liste, comme pouvant constituer des diminutifs de *pire-pige* : *Piersoulx* à Gosselies (n° 54), *Perchoulx* (1355/56 et 1451/52), *Pierchoul* (vers 1380 et 1468), *Pirechoul* (1409/10), *Perchou* (1494-1520), *Perchoux* (1504-42), qui joignait en 1606 au *piege de Perun* ou *Pérempont* ; la

(1) DEVILLERS, *Cart. des rentes... de Hainaut*, 1265-86, II, pp. 92 et 94.

(2) E. HAUTOEUR, *Cart. de Saint-Pierre de Lille*, II, pp. 888 et 891.

(3) Précisément, le texte de Ferrières-lez-Lille (1412) mentionne, en même temps qu'une terre *au quemin des Perissiaux*, une autre *sise à l'arbrissiel de Fierieres* ; en 1388, le même cartulaire (II, p. 826) cite le « *queminet qui va d'Esquermes al arbrissiel* ».

(4) *Toponymie de Rance*, BCRD, X, 1936, p. 265.

(5) Pourrait-on songer à la même explication pour le *Hault Piersay* d'Engreux (n° 89) et le *Haut de Piersée* de Habay-la-Vieille (n° 96)?

ferme de *Pierchaux* à Auvelais (n° 82) ; et les *Pirchouls* ou *Pirchoulz* de Gesves, de 1350-65 (n° 84). Peut-être pouvons-nous les rapprocher du *Pirreculum* attesté en 1164/66 près d'Arnsberg en Westphalie (n° 100).

Enfin, un autre diminutif de *pire-pige* est peut-être à décéler dans le *Pirdjé* de Baillamont (n° 73), le *Perjay* de Witry (n° 93) et le *Pergy* d'Izel (n° 95). De même, dans « la virée du *Pidj'rá* » de Rochehaut (n° 94).

Seule, une enquête supplémentaire, sur place et dans les textes, permettrait d'y voir clair (1).

* * *

En 1938, je n'ai pas fait allusion à l'existence en pays de langue germanique d'un terme correspondant à nos *pire-pige*. Or, il s'y en trouve en réalité.

D'abord, le flamand et l'anglais *pier* (jetée, môle) que M. HAUST s'est étonné (2) de ne pas me voir mentionner et qu'il considère comme se rattachant également au type *petreu*, comme *pirgus*, *pirgius*, *pirius*, en passant par le rouchi.

De son côté, J. FELLER m'écrivait le 30 mai 1939 que « l'anglais *pier*, jetée, môle, pile de pont, quai, doit être emprunté au normand et être identique à notre *pire*. De même l'estacade d'Ostende est dite le *Pir*, mais ce mot n'est pas dans les dictionnaires flamands : il est sans doute considéré comme nom propre. C'est un emprunt au picard ».

Je n'avais en effet pas cité le *pier* flamand et anglais,

(1) Pour le *Pidj'rá* de Rochehaut, serions-nous peut-être en présence d'un *ru* = « ruisseau » ? D'autre part, pour le *Perjay* de Witry et le *Pergy* d'Izel, pourrait-on établir quelque rapport — au moins étymologique — avec le terme *pergier*, *parghier* ou le *pargier*, cité en 1481, 1493 et 1498, dans des actes de Bastogne, comme désignant une dépendance de maison (J. VANNÉRUS, *Le Livre de la Justice de Bastogne*, nos 16, 771 et 901) ?

(2) *Loco cit.*, BCRTD, XIII, 1939, p. 238.

me contentant de noter que GODEFROY donne au substantif masculin *pire* ou *piere*, entre autres sens, celui d'« estacade servant à maintenir l'eau à un niveau fixe » ; signification qui ressort de deux textes reproduits plus loin, des XVI^e et XVII^e siècles.

Dans son dictionnaire étymologique (1), VERCOULLIE fait venir le *pier* flamand (féminin) de l'anglais *pier*, tiré lui-même du français *piere* ; rapport que SKEAT admet également (2) : « *pier*, a mass of stone-work ; middle English, *pere* ; alt French, *pere* ; French, *piere*, a stone ; lat. *petra*, greek *πέτρα*, a rock, stone ».

S'il me paraît, comme à FELLER, que le *Pier* d'Ostende est plutôt un nom propre — introduit sans doute d'Angleterre —, il ne faut pas, je pense, pour expliquer le *pier* flamand, en général, recourir à un emprunt au rouchi ou picard. Cela résulte de la mention d'un *Pirwech* à Bruges en 1499 (n^o 97), mais surtout de celle d'une « semita que *Perre* dicitur », en 1149, dans la vallée du Rhin, à laquelle nous pouvons, je pense, rattacher, comme diminutif, le *Pirreculum* westphalien de 1164/66 (n^o 100).

Bien plus, nous ne devons pas faire dériver notre *pier*, pas plus que son homonyme anglais, directement du latin *petra*, comme le prouvent les formes *Pirges* et *Pirgis* données au début du XII^e siècle au nom de Peer, dans le Limbourg (n^o 98), près duquel passait une ancienne route commerciale.

Comme les *pires-piges* romans, le *pier* flamand et anglais, le *perre* et le *pirreculum* de Rhénanie doivent, ainsi que notre *Peer* limbourgeois, s'expliquer non point par le fr. *piere* et le lat. *petra*, mais bien par **petreum*.

C'est à ce mot, en effet — tout l'indique. — que doivent

(1) *Bekn. etym. Woordenboek der Nederl. Taal*, 2^e éd., 1898, p. 219.

(2) *A concise etymol. Dict. of the English Language*, 1911, p. 391.

remonter nos *pires* et nos *piges* romans, comme les congénères que nous leur avons trouvés en pays flamand et allemand (où les toponymistes régionaux pourront sans doute en découvrir d'autres encore).

Cette étymologie — qui s'accorde si bien avec celle de **terreum*, admissible pour *tige* —, est celle à laquelle, nous l'avons vu, J. HAUST a conclu en 1939, en remarquant qu'on ne peut séparer *pire* de *pierge*, *pirge*, *pige* et *pîdje*, ainsi que je l'avais vu : *pire* n'était, comme le montre la géographie linguistique, qu'une forme variée de *pirge*.

A ce propos, l'auteur du *Dictionnaire Liégeois* trouve surprenante l'idée, suggérée à Paris par M. WILMOTTE, que l'*r* de *pirge* pourrait provenir d'une influence germanique. C'était également l'avis de J. FELLER (1) : « on ne peut douter que l'*r* de *pierge* soit étymologique ; en français, pour qu'il y ait un *r* devant *-ge*, il faut évidemment que le radical contienne cet *r* (cf. les cas de large < *larga*, *cierge* < *cereum*, *orge* < *hordeum*, etc.) ; en wallon, l'*r* suivi d'une syllabe atone a disparu (cf. large > *lâdje*, *orge* > *wêdje* ou *wadje*, etc.), ce qui explique l'absence de *r* dans le wall. *pîdje* et *tîdje*. C'est donc, en conclusion, *pierge* qui est correct : *pîdje* a perdu *r* suivant les lois de la phonétique wallonne (2).

(1) Lettre du 30 mai 1939.

(2) Cette remarque empêche — avec le genre féminin indiqué par les textes — de rattacher à *pierge*, malgré la ressemblance de l'orthographe et le rapport avec une voie, les passages d'un registre de la collégiale de Saint-Pierre à Liège (A. É. L., reg. 10, fol. 63, 80 v^o et 118), mentionnant à la fin du XIV^e siècle, près de Liers et de Rocourt (au nord de Liège) : « le voye del *Pirche*, le terre delle *Pirche* (1414), in fundo qui dicitur delle *Pierche*, supra montem delle *Pierche* » (1391). C'est le même toponyme que nous retrouvons à Hepsée-sous-Verlaine en 1241 : à la *Pierce* (THIMISTER, BIAL, XII, p. 274) ; entre Vyle et Pailhe en 1319 : as *Pierches* (PONCELET, *Fiefs sous Ad. de La Marck*, p. 48) ; à Naninne en 1362 : alle *Pierche*, joignant au chemin de Namur (BARBIER, *Hist. du Mon. de Géron-sart*, p. just., p. 313). Il s'agit ici, certainement, du lat. *pertica*, wall. *pîce*, « perche », auquel se rattache sans doute également le

Piège, comme *Liège*, sont des francisations mauvaises, fabriquées sur le patron de *siège* ; *pirgus* est une horrible latinisation de *pierge* (1), qui ne peut avoir comme base que *petreum* ou *petricum* ; si je préfère *petreum* à *petricum*, c'est que le corrélatif *tidje* correspond à *terreum* ; on ne trouve jamais, que je sache, la forme *terricum* ».

La cause est donc entendue, et nous pouvons, en conclusion, expliquer par **petreum*, « chemin empierré », nos *pires* hennuyers et nos *piges* de la vallée de la Sambre, de même que le *Peer* limbourgeois et le *Perre* du Rhin.

lieu-dit *la Perchalle* de Mussy (Virton 41 ; *Bull. Soc. A. Hist. Dioc. Liège*, IX, p. 100), ainsi que, d'après DELATTE, les Persiaux de Fontaine-l'Évêque (n° 57).

(1) Une autre latinisation bizarre est ce *pirinus* par lequel nous avons vu désigner en 1280 le chemin de Tournai à Lille. Je n'ai pas trouvé d'autre mention du terme, si ce n'est dans le *Glossaire roman des Chroniques rimées de God. de Bouillon, du Chevalier du Cygne et de Gilles de Chin* où E. GACHET a noté (en 1859) : « *chemin fieré*, route empierrée ; c'est la même chose que la *chaussée* ; on trouve aussi *viae perratae, pirini*, rom. *pires* ».

A propos de ces *viae perratae*, il est à noter que j'avais remarqué, au sujet de l'expression *kemin piré*, employée dans le cartulaire de Mont-Saint-Eloy comme synonyme de *pirius, kemin du pire* et *kemin ferré* (v. plus haut) : « nous sommes ici en présence d'un adjectif, dont Godefroy mentionne l'emploi substantivé dans *peré*, pour signifier un chemin bien empierré dans le Bas-Vendômois et dans le Val de Saire ». Et j'ajoutais que L. DEVILLERS a adopté, pour certaines mentions de *pires* du Hainaut, la lecture *piré* ; p. ex., à Cuesmes, le *piré binchois* et le *piré du Frasne* en 1297 ; à Quaregnon, le *piré valenchiennois*, etc. ; d'autre part, le glossaire des *Coutumes de Hainaut*, de J. DE LE COURT, cite le mot *piré*, « espèce de waressaix, terrain abandonné et commun à cause de son peu de valeur, chemin ferré » ; cependant, faisais-je observer, le lieu-dit actuel *pire*, si fréquent, et le nom de famille *Dupire*, bien connu en Belgique, rendent peu probable la lecture *piré*, pour le Hainaut au moins. J. FELLER m'a écrit à ce propos : « si *piré* est authentique, c'est un participe passif *petratum*, « pierré », au sens de « empierré », et constate que les transcriptions imprimées de D'HERBOMEZ, de DEVILLERS et d'autres mettent souvent des accents à tort.

BELGIQUE ROMANE

Région de Tournai

1. — Tournai (To. 1). 1254 : terre « sour le *pire de Gem-reng*, en le justice d'Alaing » (Alain, dép. de T.). 1259 : terre « deseure les Argilliers, entre II *pires* ». 1278 : « postic ki fu sor le *pire valencenois* » (1).

1289 : « à le bonne qui siet sour le *pire de Hunarval* » (identifiable avec la route actuelle T.-Antoing) ; à l'autre lés dou *pire* ; à l'Espine Pouilleuse, sour le *pire de Mons* (ancien chemin de Mons) ; une bonne qui siet sour le *pire de Ligni* (ancien chemin de Ligny) ; le *pire* qui va à Havines ; le *pire* au dehuers dou courtil » (2). 1316 : « a le bonsne ki siet sour le *pire de Hunarval* ; à l'autre leis dou *pire* ; à l'Espine Poullueze, sour le *pire de Mons* ; le *pire de Ligni* ; le *pire* ki va à Havinnes » (3).

1392 : « 4 estacques à l'encontre de le Roe, viers le *pire* ».

XVI^{ème} s. : Mémoire pour les habitants de Douai contre le seigneur de Mortagné : « Les navieus ne polroient pour subvenir à le nécessité publique gaignier les trous ny jours de *pire* quy se œuvront à certains heures et jours préfixes sur les dictes rivieres, si comme le lundy, mercredi et vendredy à Tournay. »

1658 : « La mesure des *pires* de la rivière d'Escaut, mesure pour dénoter la largeur que le fil de l'eau doit avoir et qui s'appelle communément *pire* » (4).

2. — Herseaux-Saint-Pierre (To. 9). 1528 : « au *Four-quipire* » (5).

(1) GODEFROY, *Dict. de l'anc. langue française*, VI ; D'HERBOMEZ, *Chartes Abb. Saint-Martin*, II, p. 152.

(2) D'HERBOMEZ, dans *Ann. C. Arch. Mons*, XXIII, 431-32.

(3) DEVILLERS, *Cart. du Hainaut, Mon. pour servir*, III, 72-73 ; avec la notation *piré*.

(4) GODEFROY, *loco cit.*

(5) KURTH, *Front. ling.*, I, 220.

3. — Montrœul-au-Bois (To. 43) : *Pire et le Pire, el Pire*, dépendance.

4. — Blandain (To. 44). 1267 : « le tière au *Pire* » (1).

5. — Froyennes (To. 45) : 1273 (cop. XVI^e s.) : terres à *Renpire* (2).

6. — Leuze (To. 58). 1261 : accense aux religieux de Cambron de la « voie pour toutes leur voitures... del *pire de Leuse* deskes à le planke à Tillain » (Thieulain).

7. — Esplechin (To. 61). 1273 : 12 bonniers, dont 8 « devant le moustier d'Esplechin et 4 d'autre part le *pire* ».

8. — Ere (To. 64). 1213 (cart.) : « 5 bonuariis in duobus frustibus jacentibus, uno ad *Milonis Pirum* et altero ad viculum de Dulsipetra » (Wisempierre-sous-Ere). 1239 : « en le *pire d'Ere* » (3).

9. — Hollain (To. 87). 1267 : « les haïes et buissons qui sunt el *Brunpire* et ès *pires* et ès kemins de Longhesauc et de Duisempiere » (Longuesauch et Wisempierre-sous-Ere). 1636 : « chemin du *Breupirre* », nom donné à la chaussée Brunehaut de Bavai à Tournai, depuis le chemin Lesdain — sud de Hollain jusqu'à la limite de Jollain (4).

(1) D'HERBOMEZ, *Chartes Saint-Martin*, II, p. 151.

(2) D'HERBOMEZ, *Hist. des châtelains de Tournai*, II, 178.

(3) DE SMET, *Cart. de Cambron*, II, p. 921 ; D'HERBOMEZ, *Chât. de Tournai*, II, 182, et *Chartes Saint-Martin*, I, p. 229 ; J. Vos, *Abb. de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés*, II, 220. Ce *pire d'Ere* est sans doute la « via quâ itur de Tornaco ad Eram » où une terre est citée en 1225, « in confinio civitatis Tornacensis, loco qui dicitur Watronfosset » (D'HERBOMEZ, *Chartes Saint-Martin*, I, p. 313). *Milonis Pirum* pourrait désigner un poirier.

(4) D'HERBOMEZ, *op. cit.*, II, 151 ; Arch. de l'Etat à Gand, Cartes et Plans, n° 773.

Chose curieuse, en 1773, DE NÉLIS se refusait à attribuer à la Reine Brunehaut la célèbre *Pierre Brunehaut* (1579-1635) de Hollain, en se basant sur une assertion du curé de l'endroit, qui lui avait écrit « avoir vu dans d'anciennes notes de ses prédécesseurs qu'avant le XIV^e ou XV^e siècle cette pierre s'appelait la *Brune Pierre* » : c'est « sans beaucoup d'examen et pour se donner peut-être un air d'érudition », ajoute DE NÉLIS, que « nos premiers géographes (Ortelius, etc.), ayant entendu parler d'ailleurs des chaussées de

10. — Maubray (To. 88). Vers 1260 : terres « à Vesenciel sous le *pire* deviers le bos — ; ... d'autre part le *pire* » (1).

11. — Wasmes (To. 89). 1241 : « au *pire* ». 1242 : terre « au tilluel, dalés le *pire* » (2).

12. — Wiers (To. 99). 1539, les champs sous le *Pire* (*D'zous l'Pire*). 1542, 1641, couture du *Grand Pire*. 1576-1603 : « desoubz le *Pire* ». 1584 : sous le *Grand Pire*. 1593-1747 : *Le Grand Pire. Le Petit Pire* (3).

Région d'Ath

13. — Ath (A. 1). 1279 : « au *pire* d'Irechonwés ; au neuf *pire* » (4).

14. — Ellezelles (A. 2). Vers 1275 : « terre ki joint à *pire* de Loincourt ; à le place tenant au *kemin* ; une terre en Morant Masure seur le *pire* ; Bauduin de Teraisce, ... tere à Meurant Masure, tenant au *pire* de se maisnil por aler au bos » (5).

15. — Flobecq (A. 3). Vers 1275 : « C'est dessous le *pire* dou Lonc Tries : une terre tenant... d'autre part le *pire*

Brunehaut qui passent là tout près, en auront pris occasion d'attribuer ce monument à notre reine, en changeant le nom de *brune pierre* en *Brunehaut-pierre*, dont ils l'auront cru un abrégé. Voilà comment peut être venu le nom de *Pierre Brunehaut*. La chose est très probable... ». Le brave curé de Hollain et son correspondant ne se sont point avisés de ce que la mention de 1267, *el Brunpire*, donne à *pire* le genre masculin ; s'il s'était agi d'une pierre, au féminin, on aurait écrit en le *Brun Piere* (J. VANNÉRUS, *La Reine Brunehaut*, pp. 378-82).

(1) D'HERBOMEZ, *op. cit.*, II, 171.

(2) J. Vos, *Saint-Médard*, II, 232 et 241.

(3) J. RENARD, *Toponymie de Wiers*, 1925, p. 64, avec l'explication : « *pire* dans nos régions signifiait jadis *estacade, passage, chemin* (cf. GODEFROY) ».

(4) L. DEVILLERS, *Cart. des rentes et cens dûs au comte de Hainaut*, 1265-85, II, 55 ; cf. L. VERRIEST, *En lisant un polyptyque, Ath au XIII^e siècle* (*Ann. C. Arch. d'Ath*, 1941, XXVII, 44).

(5) *Le Veil Rentier d'Audenarde*, à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque Royale, fol. 81 et 82.

dessous le voie ki est del mes dou Lonc Tries. — C'est à comenchier a le maison Jehan Waite au bos et de là a le maison Sohier de le Mote et *par le pire de le Bruiere* aval dusques à Houdret dusques à Witranporte. — C'est à comenchier *au pire de Houdret* et à le Mote et à le capiele et de là au caisne à Dussemer ; terre entre Houdreit et Flamecourt, si va *li voie* de Houdret parmi ; tere tenant *au pire de Flamecourt*. — C'est en Mahiusart : li demure ki fu Henri Godant tenant *au pire de Caillooit et dessous le pire et desseure* ; 9 journeus tenant *au pire dou Caillooit* ; terre en Thiebautsart tenant *au pire de Caillooit* ; terre en Watiercamp et tenant *au pire de le Hure...* El camp de le Hure. — C'est à le Bruiere : dalés *lestrée* a le Lime ; li hoir Huon de le Lime. — A Aubeque : 1 capon, dou *pire de le Longheignole* ; doupré à le Longhenaille. — C'est el bourc de Florbiert : en le *voie* d'Ogi à destre main » (1).

16. — Wodecq (A. 7). Vers 1275 : « au caisne à le *piere* seur le cauchie ; Thiris li Fevres *de le Pierre*, de une maison là u il maintent ens à le *Pierre* devant le caisne ; ... de le mesure la u il maint à le *Pierre* ; al *estree* de le rivière ; un pré ke on apele à le Couture, ki joint *au pire au pret* Ernoul de Evrart Caisnoit ; encosté le *pire à Caurroit* ; terre a Conpenghien ; entre le *pire* et le buis ; terre au buis *dessous le piere* » (2).

17. — Lanquesaint (A. 22). 1276 : « *au pire, ... au pire de Coiauhaie* » (3).

18. — Chièvres (A. 44). M. VAN HAUDENARD, dans son *Histoire de la Ville de Chièvres* (4), mentionne toute une

(1) *Le Veil Rentier*, fol. 44 v^o, 48, 50 v^o, 51, 51 v^o, 53 v^o, 55, 56, 59 v^o.

(2) *Ibid.*, fol. 88 à 90. Les mentions *piere* ne concernent pas un *pire* et ne sont reproduites que pour marquer la différence avec *pire*.

(3) KURTH, *Front. ling.*, I, 203, 4, 6, 15, 17.

(4) *Ann. C. Arch. d'Ath*, VIII, 1922, 60.

série de « pires ou chemins empierrés : Pire Allard le Roy, vies pire allant à Brugelette, en la couture de la justice ; Pierrard Olivier ; de la croix de pierre à Hardempont ; qui va à Palluyau ; de Quièvermont ; de Waudignies à le Hove ; dou bos de Chièvres ; qui va entre deux bois ; dou vies bordiel ; de la Motte ; des longues pièches ; de l'arbre de Rostelèu à Wisebecq ; d'Arbre ; d'Attre ; de Chièvres à Neuville ; qui va à Hardempont ; de Waudignies ; de Horimetz à Aumeries ; de Horimetz à la biequelette ; de le Hove à la Rosière ; de Rainchevau ; de Kokerialmont ; dou Bosleville ; de Neufmaison ; *Pirisseau* qui va aux prés de la Rosière, petit pire ».

19. — Gages (A. 46). La charte octroyée en 1420 se termine par la défense de mener « biestes par hiretages, *pires*, chemins ou relais de la ville » (1).

20. — Ladeuze (A. 50). Le *pire* ou *pyre*, chemin empierré de Hardenpont à Ladeuze. Le *pyre*, qui va de Palluwiau à Hardenpont. 1403 : *pire dou Cardenoit* (2).

21. — Beloeil (A. 52). 1313 : terre « *au pire dou Kaisniel* ». 1314 : devant le Vignetie (vignerie, sans doute), tenant *au pire*. 1322 : aunoit gisant dalés le vivier au bos, tenant *au pire* et au riu. 1324 : ou *pire de le Vignerie*. 1348 : tiere tenant *au pire de Putvisnage* ; tiere tenant *au pire de le Vignerie* ». Le Pire dou Kaisniel de 1313 doit être le même que « le rue qui va au Kaisniel à le boue » citée en 1391, et celui de la Vignerie reparait sans doute comme « rue qui va à la Vignerie » en 1394 et « kemin de le Vingnerie » en 1397 (3).

22. — Thumaide (A. 54). 1285 : au *Lonc Piere* (4).

(1) M. VAN HAUDENARD, *Chef-lieu de Mons. Chartes-lois accordées aux échevinages subalternes* (1396-1426).

(2) DEMEULDRE, *Hist. de Ladeuze*, 37 et 40.

(3) J. DEWERT, *Mélanges sur Belœil*, 1914, 57, 58, 60, 69, 80, 83, 84.

(4) DESMET, *Cart. de Cambron, Mon. pour servir...*, II, 393.

23. — Grandglise (A. 59). Par là passe un chemin dit *Pire* ou *Vieux Pire*, allant de Blaton à Stamburges et se dirigeant vers Belœil et Chièvres (1).

Région de Mons

24. — Hainaut et Mons (Mo. 1). Un texte de 1396 des chartes-lois accordées aux échevinages relevant au chef-lieu de Mons stipule « que nuls qui ait heritages tenans as *pires u wareskaix* ne maisonne sour yceluy ou dessoivre » ; et fait allusion à celui « qui encloroit son heritage contre *pires et wareskaix*, là u il avoit bonnes, en passant outre yceux bonnes et alant sour *le dit wareskaix* », ainsi qu'au « cerquemanaige contre *pire et wareskais* » (2).

25. — Cambron-Casteau (Mo. 3). 1500-10 : une terre tenant au coron *dou pire le Poingnarde*.

26. — Cambron-Saint-Vincent (Mo. 4). 1500-10 : « terre gisant deseure Hembise, tenant au rieu deseure Hembise... et par deseure tenant *au pire allant de Mons viers Ainghien* ; terre gisant entre Cambron et Hembise, tenant *au pire allant de Hembise au Corroit* » (3).

27. — Bauffe (Mo. 6). 1295 (or.) : sentence relative à la dîme de 5 journaux de terre situés près de la route dite *le Pire cambrenois*, et d'un bonnier à l'Epine de Bietenghes, au territoire de Bauffe (4). Ce pire allait vers Cambron, commune voisine de Bauffe.

28. — Herchies (Mo. 11). 1292 : acte relatif à une terre

(1) Renseignement de F. LEURIDANT.

(2) M. VAN HAUDENARD, *op. cit.* Dans le glossaire annexé au t. III des *Coutumes du... Hainaut* (1878, p. 943), CH. FAIDER cite « *Pirés*, espèce de waressaix, terrain abandonné et commun à cause de son peu de valeur, chemin ferré ».

(3) *Ann. C. Arch. de Soignies*, II, 1904, pp. 218, 219 et 268.

(4) E. PONCELET, *Chartes du Prieuré d'Oignies*, ASAN, XXXI, 1912, p. 299.

au *pire de Mons*, passé devant les échevins de Herchies (1).

29. — Masnuy (Saint-Jean ou Saint-Pierre, Mo. 14 et 15). 1265 : au *pire del Escouflerie* ; au *pire de Libousart* (2).

30. — Villerot (Mo. 19). Sans date : « au *pire allant de Villerot à Wasquillombray* ». Des mentions au *pire des Cavées* et au *pire Mahieu* pourraient se rapporter à Hautrage (Mo. 18) (3).

31. — Baudour (Mo. 20). 1283 : *Gerars dou Pire* (4).

32. — Quaregnon (Mo. 29). 1313 : « au *pire à Avignon* ». 1355 (cop. de 1587) : « 1 bonnier d'autre part le Ruisson, au lez devers le Kemin Valenchiennois ; 2 journeux deseure ce bonnier, tenant au *pire valenchiennois* et au sahtuel... ; 4 journels au *pire de le Bobbette* et au Flenut ; 5 quartiers devant le puch assont le ville, tenant au *pire dou Bos* » (5).

33. — Cuesmes (Mo. 32). 1297 (cop. defect.) : « le *pire du Frasne* ; pour aller au *pire binchois* ou à Frameries ; faire une bare au *pire du Frasne*. 1382 (or.) : au sehutial, tenant au *pire dou Frasne* » (6).

34. — Mesvin (Mo. 46). 1434 : le *pire de Mons* (7).

35. — Eugies (Mo. 52). 1361 (or.) : « 2 journels à Ugies, tenans au *pire de Genli* » (8).

36. — Genly (Mo. 53) et Sars-la-Bruyère (Mo. 68). 1294 : acte passé « sur le *pire entre Genly et Sars*, tenance de

(1) DE SMET, *Cart. Cambron*, II, p. 929.

(2) DEVILLERS, *Cart. des rentes... de Hainaut*, I, 63, 64.

(3) PETIT, *L'hôpital d'Hautrage*, *Ann. C. Arch. Mons*, X, 319 et 321 ; avec les notations *piré*, au lieu de *pire*.

(4) E. PRUD'HOMME, *Les Echevins dans le Hainaut*, d'après DE SMET, *Cambron*, p. 892.

(5) DEVILLERS, dans *Mon. pour servir...*, III, 23 et 613 ; avec les notations *piré*.

(6) DEVILLERS, *Cart. du Hainaut, Mon.*, III, 107-8 ; *Chartes de Sainte-Waudru de Mons*, II, 603. En 1339, un acte est passé devant le maire et échevins de Frameries, « au *Frasne, à Frameries* » (*ibid.*, 181).

(7) *Ann. C. Arch. Mons*, XXXII, 1903, p. 160 c.

(8) DEVILLERS, *Ch. Sainte-Waudru*, II, 423.

l'église Sainte-Waudru », en présence d'une déléguée de cette église (1).

37. — Noirchain (Mo. 54). 1400 : « le courtil dit le Burre, tenant au *pire de Bugnies* ». 1412 : au *pire dou Sartiel* (2).

38. — Nouvelles (Mo. 56). 1549 : « la moitié des *pires* et *wareskaix* de Nouvelles » (3).

39. — Sars-la-Bruyère (Mo. 68). 1331 (or.) : terre gisant « viers les Fourkes, tenant au *pire de Genli* ». 1432/1527 (cart.) : « aux tilleriaux Dango, tenant au *pire allant au ban de Sars* » (4).

40. — Quévy-le Petit (Mo. 69). 1306 (or.) : « 2 j. de tiere ahennoile gisans ou jugement des eskievins de Beaumetel (dép. de Quévy-le-Petit), au buisson qu'on dist al Escouflart, tenant al un lés à... et al autre lés au *pire ki va dou Petit Kievi à Blarignies* » (en 1297, une terre « gisant ou terroit et ou jugement des eskevins dou Petit Kevi » est dite tenir « à le voie ki va à Blarignies » = Blaregnies (Mo. 76). 1410 : une terre entre Bougnies (Mo. 70) et Quévy-le-Petit est dite tenir au *pire hardinois* (5).

Région de Soignies

41. — Soignies (S. 1). — Obituaire de la collégiale, 1500-1510 : « au *pire de Ferquenoy* ; au *perysiaul de l'Espesse*, tenant à la voyellette allant à l'Espesse ; un alnoy tenant

(1) *Op. cit.*, I, 449-50 ; *Ann. C. Arch. Mons*, XLV, 1920, 90-91.

(2) A. GOSSERIES, *Monogr. de Noirchain* ; dans *Ann. C. Arch. Mons*, XXVII, 1897, 158 et 174-75. Le *pire de Bugnies* (Bougnies à l'est de Noirchain) n'est pas le même chemin, semble-t-il, que « la voie de Bougnies à Mons » (1332) ou « le chemin de Mons à Bougnies » (1789) (*ibid.*, 155, 177 et 219).

(3) A. GOSSERIES, *Monogr. du vill. de Nouvelles*, *Ann. C. Arch. Mons*, XXXI, 1902, p. 107.

(4) DEVILLERS, *Ch. Sainte Waudru*, II, 100 ; A. GOSSERIES, *Monogr. de Sars-la-Bruyère*, mêmes *Ann.*, XLV, 1920, 86.

(5) DEVILLERS, *op. cit.*, I, 482 et 546 ; E. DE LA ROCHE MARCHIENNES, *Not. sur Harvengt et ses seigneuries*, 1904, pp. 154-55.

au *pire de l'Espesse* ; terre à le Quarière, tenant au *pire allant au Ferquenoy* ; clossure gisant à l'issue dou Ferquenoy, tenant au *pire allant au Ferquenoy* et au *pire allant à le Planke* ; terre tenant au *pire de le Plancke* ; une closure de Mallery condist au *pire de le Mortuerye*, gisant au Fierkenois ; terre gisant et tenant au *pire allant de le Plancke au Ferquennoit* ; terre... tenant audit *pire de le Plancke* ; terre gisant et tenant au rieu de Leskierbise, tenant à le *ruelle condist le Pire de le Batillerie* ; terre gisant et tenant au *perisiaul allant dou Pont à le Caffenières à le Gaige* » (le Pont à le Caffenièrre gisait au chemin allant à Nivelles ; le chemin de Nivelles s'appelait « chemin de la Caffenièrre » sur une partie de son parcours) ; terre gisant et tenant au *pire de Nivelle* ; terre gisant au *Pire Bon Tamps* » (1).

42. — Ghoy (S. 3). Vers 1275 : « A Eskiens par devers Soradenghes... Clémence d'Eskiens, tere la u elle maint sus, joindant au *pire* ; En costé Wagier Camp decha le voie vers Goy ; en Wagier Camp que en Honbruec, terre encosté le *pire de Lessines* ; terre waste de là le *pire*. — C'est au Stocoit : en demaines des commuignes dou Stocoit, joindant au Stocoit, encosté le sortries tenant au *pire* ; au Stocoit encosté le tere Masselin, le *pire* entre deus ; 1 ½ jor-nel de bruec à Gomertbruec, joindant au *pire Ympin* et a le tere Stevenon de Dussemer. — Aliaubruec : en Aliaubruec ; au *pire de Sorbrüec*. — A Corroit : terre à Corroit, tenant au *pire de Lonc Pont*. — A le Haie encosté Homesbeque et encosté Lonc Pont : Thumas de Rosnais d'une mailliere ki siet au *pire d'Ancre*. — Au bruec d'Ancre d'encosté Catangle ; au Pont a Ancre devant l'Arbre ; seur l'Ancre et seur le *Kemin*. — A Pourines... Ympins Trotekins (ou Crocekins?) : terre joindant au courtil Ympin ;

(1) *Ann. Cercle Arch. de Soignies*, II, 1904, 125, 26, 29, 32, 70, 82, 90, 200, 18, 68, 96.

terre jointant à Ympin ; terre tenant *au pire* ». — Andriupreit : « ... tenant à le terre Gillot de Elezat et *au pire*, ... en costé le terre Ympin » (1).

43. — Hoves (S. 13). 1763 : « terre et pret sur la Couture *du Pire*, tenant *au chemin du Pire*, faisant le désoivre d'Hoves et Esteenkercq » (Steenkerque, S. 17) (2).

44. — Thoricourt (S. 15). 1278 : les enfants de « Baudun appelleit del Aunoit deleis Torincourt » donnent à l'abbaye de Cambron 12 bonniers de franc alleu, « ki gisent entre *le pire dou Grant Fau* et le bois de Lumbisuele » (3).

45. — Horrues (S. 16). *Large Pire* (4).

46. — Braine-le-Comte (S. 19). 1418 : *Piresiaul. Le Pire*, au nord-est de Braine, à la limite du Brabant : 1480, *Le Pire*. 1563 : cense *du Pire*. 1601 : *Le Pire*, au desoivre du Brabant. Confine à la commune de Hennuyères (Brab.), entre ce ban et un chemin (*le pire?*) se dirigeant vers Ronquières. — « Lieu et cense *du Pire* » ... *Sentier du Pire* (5).

Région de Nivelles

47. — Tubize (Ni. 34). *Rue du Pire. Le Ri de Piraumont*, prenant sa source à la fontaine de ce nom (6).

48. — Wauthier-Braine (Ni. 37). *Le Perge*.

49. — Braine-l'Alleud (Ni. 38). *Sentier du Long Pirau. La Source du Pire* (7).

(1) *Le Veil Rentier*, fol. 62 à 68 v°, 77 et v°.

(2) *Ann. C. Arch. d'Enghien*, II, 85.

(3) DE SMET, *Cambron, Mon.*, II, 330.

(4) CHOTIN, *Et. étym. sur les noms... de Hainaut*, 159, avec la remarque : « un *pire* est un puisoir » !

(5) KURTH, *Front. ling.*, I, 202 ; DUJARDIN et CROQUET, *Gloss. topon. de Braine-le-Comte*, 15, 39, 56, 79, avec l'indication « 1480, *au périer* (à l'extrémité?) du Hainaut » [et l'explication « c'est probablement l'une des formes wallonnes du mot *piere* = limite, borne ».

(6) TARLIER et WAUTERS, *Canton de Nivelles, Comm. rur.*, 140-2.

(7) *Op. cit.*, 112, 93 et 94.

50. — Ohain (Ni. 39). *Au Pirau* (1).

51. — Glîmes (Ni. 66). 1758 : Campagne de *Pirchal* (2).

Région de Charleroi

52. — Charleroi (Ch. 1). Record de 1443 (cop. de 1665) : « s'il y a bois *sur piege* ou sur averisseau (*sic* = werisseau) ou sur communauté, soit saule ou charneau ou bois quelconque, tailler le peuvent les manants. — Il y a un *piege féodal*, venant de Sambre, allant à Gochelier (= Gochelies) ; encor un *piege féodal*, sortant du Charnoy (= Charleroi), passant entre le bois de l'Espiffe et la communauté de la ville parmi les mouliereau, allant *au Piege de Crollis du Sart* ; un *piege féodal*, sortant du Charnoy, allant à la Croix de Gilliers (= Gilly), passant entre Rogisart et Robersart ; un *pige féodal*, sortant du Charnoy, passant parmy les sarts et allant entre l'Espineau et les prés, jusqu'à la Chevalereuse Voie et de là en avant... ; encor un *piege féodal*, sortant du Charnoy, allant à Dampremy » (3). On cite encore à Charleroi un *Pige au Croly* et un *pige herdal* de 7 m. de large (4).

53. — Gosselies (Ch. 36). Cartulaire de Saint-Ursmer de Binche, de 1468 : « le *pierge de la Croix*, le *pirge du Trau de Hodiarmo* ; 1 journ. à la voye qui va à Sart de la Croix et à *pierge de le Coulturelle* ; le *pirge qui vat viers Raynespesse*, qui va selonc le *pirge qui va du cotet viers Buhaye aux Hamendes* et venant aux *traux condist de Hodiarmo* ; demy bonnier estant au Traux de Hodiarmo, jondant à *pierge du Pomier Sauvage* ; le *piege qui va en Ranfosse* ; le *pierge*

(1) *Op. cit.*, *Cant. de Wavre*, 93-94.

(2) TARLIER et WAUTERS, *Cant. de Jodoigne*, 75.

(3) AD. HABART, dans *Doc. et Rapp. Soc. pal. et arch. de Charleroi*, I, 1865, 75-76.

(4) A. CARLIER et E. DONY, *Top. de Monceau-sur-Sambre*, *Soc. Litt. Wall.*, t. LV, 1914, 320.

venant de *Foriaval* (sic) ; le *pirge* qui va à *Souvret* ou le *pierge* qui va du *Monchiel* (= *Carosse*) à la *Prelle* ; vers le *Monchiel*, 1 journ. tenant *as pirge* ; $\frac{1}{2}$ bn. au traux de *Hodiarbos*, jd. vers *bize à pierge du Pomier Sauvage* ; as plains deseur *Hodierbos*, 1 jl. de terre jd. au terre de *Hodiarbos*... et va à *pirge* ; tenant à *pirge du trau de Hodiarbos* ; preit au wayens, jd. à *pierge* » (1).

1504 (compte) : « Une terre condist le bonier *Daneau au Croisié Pierge*, jd, à la voie de *Flerus* à *bise* et al voie qui vat au buisson *St Supplis* à *wevre* ; pièce de terre gissant *au Croisié Pierge* et passe le chemin de *Hodearbois* parmy, jd. au chemin qui vat de la *Croix Jehan du Trys* à *Jusine* à vent » (2).

1535 (obituaire) : « *piege* deseur *Floriaval* ». 1542 (compte) : « la couturelle de *Biertelmont*, tenant *au pierge allant du Sart* à *Goisseillies* ; *pierge de le Boufferie* ; *Flamanhay*, tenant à *pierge allant au Sart* ; terre devant *Hodiarbos*, tenant au bos de *Hoddebuye* et *au pierge de Houdiarbos* (3).

1548 (cart.) : « le *pierge del Boufferie*, au *Sart* ; à la roye de la *Croix Dominum*, le *Croisiet Pierge* » (4).

1606 : « le *piege du trau de Hodiariois* ». 1612 : « maison à *Tréviusart*, jd. de vent *au piege* ; $\frac{1}{2}$ bn. tenant à la *piesente* qui vat de *Mienson* à la *Balterye*, de vent *au piege* ; $\frac{1}{2}$ bn. à la *Neuveville*, nommé le *Paradis des Vaches*, jd. de vent *au piege allant à Thiméon* ; un pré par delà le *Polu Borne*, jd. *au piege de Huttry* ; en la campagne de *Mienson*, une mesure jd. de *wevre au piege du Chesne de*

(1) BERLIÈRE, *Rech. sur la ville de Gosselies* ; II, *Topogr. et Toponymie*, 1926, 42, 46, 89, 137, 50, 57, 77, 272, 75, 99, 312.

(2) *Ibid.*, 141 et 180.

(3) *Ibid.*, 47, 135, 44, 94, 211, 21.

(4) *Ibid.*, 47, 180, 211.

Saint-Jean, ... au Trieu du Seigneur, jd. de wevre au chemin allant au Chesne Saint-Jean ; le pré entre deux Rieux, gisant à *Piersoul*, jd. au *piege de Perun* ; au Viviellavè, gisant à Hutry, ou Vivier Clavet, jd. de wevre au *piege de Hutry*. 1616 : en la campagne de la Baillirye, jd. au *piege allant au Chesne Saint-Jean*. 1672 : le *piege de la Porte al Saulx* vers Jumet ; *Grand Piege et Chemin de Hutry*, qui va du lieu qu'on dit au Point du Jour audit Hutry. XVII^e s. : terre joignant de bise au *Piege de la Porte al Saulx*. 1717 : prairie joignant au Marie, à l'Escavée et au *Piege del Praille* » (1).

Le *Laid Pige* est un vieux chemin venant du Mont des Bergers et d'au delà, passant dans la Vallée du Trou au Pourceau, descendant dans la Prelle et remontant vers les Hayettes ; on l'appelait encore « *le pirge qui va à Souvret, le pirge qui va du Monchiel (Carosse) à la Prelle* ou le *Pirge del Prelle*. Peut-être une étude attentive du *Laid Pige* et de ses environs pourrait-elle établir que ce chemin avait été, dans les temps reculés, la voie de communication entre Namur et Mons, passant par Hodiarmoos et le Mont des Bergers, dans lequel d'aucuns ont cru reconnaître les restes d'un tumulus romain » (2).

54. — *Piersoulx* — *Piersou* — est le nom d'un hameau de Gosselies (Ch. 36), confinant à Wayaux et à Ransart. On y distinguait la *Grande Piersoulx*, cense située dans une enclave de Jumet, et la *Petite Piersoulx*, faisant partie du hameau proprement dit de Piersoulx, lequel a toujours fait partie du territoire de Gosselies. En 1565, le curé de Gosselies déclare que le ban de *Piersou*, appendice de Gosselies, est pays de Brabant et de Namur par indivis, sauf une maison.

(1) *Ibid.*, 47, 112, 130, 143, 218, 64, 71, 74, 75, 81, 92, 320.

(2) *Ibid.*, 46 et 47. Il est à noter qu'il y a à Gosselies un lieu-dit à *Pire* ou *aux Pires*, mais il y s'agit d'une *pierre* (qui servait de passerelle?), comme l'indiquent des mentions de 1758 (« le paschis al *Pire* »), 1783 (« passage *Al pire* »), 1788 (« passage de *pierre* ») et de 1789-1838 (« passage *Al pierre* ») (*ibid.*, 268).

Mentions anciennes : *Perchoulx* (1355/56, 1451/52). Wautier de *Pierchoul* (vers 1380). *Pirechoul* (1409/10). Jehan fils Thierry de *Pierchoul* (1468). *Parchoulx* (1477/78, 1496/97). *Perchou* (1494, 1513, 20). *Perchoux* (1504, 1517/18, 1523/24, 1542).

Piersoulx, Piersou, Piersoul, Piersoux (1520 ; comptes).

Piersoul (1535, entre autres « la ruwe de Piersoul » ; 1641/42, 45). *Pierchou* (1542, « au batich derrière P., qui va de Ghont à Cumont » ; 1544, 1621, 38). *Perchou* (1542, chemin allant au Fosset du Quesnoit, qui va à P.). *Piersoulx* (1592, 1602, 9, 26/27, 72, 1768). *Piersoux* (1603, 12, 27, 71, 1745, 71). *Piersoul* (1606). *Pierchoux* (1609, 26/27). *Pirsou* (1612). *Persoulx* (1626/27). La cense de la Grande *Piersoulx* (1739).

« Il y avait un *piege* allant de Piersoulx à Pérempont et un chemin allant de Gosselies à Piersoulx ; le premier était sans doute le chemin de Gosselies à Migneloux. Piersoulx possédait une carrière de pierres à paver (acte de 1718) » (1).

(1) *Ibid.*, 114-16, 86, 87, 251, 70, 81, 96, 307 ; BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, 1875, p. 126.

L'existence de cette carrière est invoquée par BERLIÈRE en faveur de l'une des hypothèses qu'il émit à propos de l'étymologie de *Piersoulx*. « Etant donné que la plus ancienne mention de ce nom est celui d'une famille (*), ne serait-on pas amené à y voir un diminutif de *Pierre*, comme *Gilsoul* l'est de *Gilles*? Il est vrai qu'il y avait à Piersoulx des carrières de pierres à paver et que ce fait porte à croire que le nom pourrait venir du mot : *piere*. Cela se comprend pour les *Piroie* qu'on rencontre en plusieurs endroits, venant directement du radical *pire*, pierre. La finale *soulx* pourrait faire songer à une autre signification sous la forme correspondante *chou*. Il y a bien au pays gaumet un *coulan chou*, qu'on a interprété par source de Colon, Colo, Colin (*Ann. Inst. Arch. Lux.*, t. XLV, p. 213) ; *chou, sou, soulx*, se ramèneraient à *sourd, source*, que l'on pourrait retrouver dans Sourdeval (sous Heigne) et peut-être l'existence du ruisseau de Piersoulx autoriserait-elle l'hypothèse de « pierchou, pierresourd, piersoux ». Mais l'existence d'autres Piersoux sous la forme de *Pirchoule* qu'on retrouve à Gesves ou de *Pierchoule*, nom d'un échevin (Massar de P.) de Maredret en 1422 (AEN, Cart. de Notre-Dame de Dinant, fol. 205) et la finale *choul*, traduction romane du latin *ciolum*, ferait aussi songer à un diminutif de *perarium*, petite carrière » (*loc. citato*, 119-20).

Il est encore à noter qu'un hameau de Gosseries, Tréviéusart, s'appelle aussi vulgairement *Pircha*, bien qu'on ne rencontre jamais cette appellation dans un acte officiel. Ce nom, dont le début

(*) Ce n'est cependant pas le cas de la mention de 1355-56 donnée par BERLIÈRE même.

D'après D.-A. VAN BASTELAER (1), passe par Diarbois (Jumet), Piersoul (Gosselies), Maugrétout (Wayaux), Saint-Amand et Ligny le vieux chemin de Mons à Namur, ou Vieux chemin de Gosselies, qui, fort encaissé, présenterait tous les caractères d'un chemin romain ; Dom BERLIÈRE place de même Piersoulx sur le chemin de Namur ou chemin de poste de Mons à Namur (2).

55. — Jumet (Ch. 43). *Le Large Pige* (3).

56. — Monceau-sur-Sambre (Ch. 46). En 1467, le record de la ville de Monceau (4) énumère comme celui de Charleroi en 1443, les *pieges* du ban communal :

« Quant au fait des *pieges*, voies et chemins, disons et recordons que nous avons un chemin menant de la Halle au Monceau, allant parmi Petion au trichon du Wez et du trichon *demi pige* jusque à la Chambre au Wez. Item un *demi pige* menant du Wey à Lier-nelle allant entre deux stiers jusque au chesne à Martimont et là rentrant dans le grand chemin... Item encor un chemin menant à la Halle au Monceau et parmi la grande ruelle et allant selon le bois du Monceau jusqu'au Cron Chesne... Item un autre chemin mennant à la ditte Halle au Monceau, allant *au pige à Lalmont*, et de là une voie cherialle allant parmi le Sewehaie et allant à *Pige des Flamengs*, le dit *pige des Flamengs* commençant à *pige de la Maladrie* et allant au Vivier des Flamengs parmi la Stanche et de là allant selon le bois de Marchienne aux Sars de Henault... Item un *pige* mennant du Chenoy... à Roychamps, passant sur la stanche du vivier alle préé jusqu'à la puissance de Jumet... Il y at... encor un *demi pige* mennant du puis de la ville et allant alle vowe à Crombilion. »

rappelle celui du *Pirechoul* de 1409-10, n'a rien de commun avec ce dernier toponyme, car il doit s'expliquer — comme D. BERLIÈRE le suppose à juste titre (p. 114) — par un nom de famille : en 1728, François Pirchat reçut une maison au quartier dit Tréviusart (en 1795-96, un compte l'appelle Fr. Pinchart).

(1) *La Sambre archéologique*, dans *Doc. et Rapp. Soc. de Charleroi*, XX, 1894, 446.

(2) *Loco cit.*, p. 49. Cet auteur remarque (p. 269) qu'un pige est une *via publica*, par opposition aux chemins privés et aux sentiers... (comme le disent CARLIER et DONY : cf. n° 50).

(3) Relevé par CARLIER et DONY (cf. n° 50), d'après BASTIN, *Doc. et Rapp.*

(4) Publié, d'après une copie de 1688, dans les dits *Doc. et Rapp.*, III, 1870, pp. 97 et 102.

Par là suite, on peut encore signaler à Monceau : 1490, *pierge de la fontaine* ; 1498, *pirge awalmot* ; 1519, *pierge des Ruwa* ; 1524, 1531, *le pierge* ; 1548, *le piege, le pierge dist Pietion* ; 1584, 1591, *le large pierge* ; 1613, *la pierge des fenasses* ; 1682, *le piege à fenasse* (1).

Le *Pige à l'Almont* est devenu la *Rue du Pige*, mais on continue à se servir du mot *pige* seul : « *deskinde pau pîdje, remonter l'pîdje* ».

« Comme la charte de Mont-sur-Marchienne, celle de Monceau fait une distinction très nette entre *piges* et sentiers : « quant au fait des *pieges*, voies et chemins » ; cette dernière parle en outre des *demi-pieges* et la charte de Montigny énumère d'abord tous les *pieges*, puis les « ruelles, piedsentés et plats sentiers. »

« A Monceau », remarquent encore CARLIER et DONY, « la *Rue du Pige* actuelle — qui est peut-être (2) l'ancienne route de Philippeville à Nivelles — a traversé toute la localité autrefois ; venant de Marchienne, elle se dirigeait en ligne droite... à Courcelles, pour se diriger vers Trazegnies ; dans le bois de Monceau des traces subsistent encore de l'ancien *pige*, comme vers Sart d'Hainaut et Trazegnies... Quant au *large pige*, il était aussi un grand chemin, venant de Marchienne par le Pont au Scouffe et se dirigeait... jusqu'à sa rencontre avec la route de Trazegnies. Ce dernier tracé concorde avec les documents de Dampremy, qui dénomment le *large pige* (ou *pierge*) : *piège* (1443), *chemin du seigneur* (1548) ou, encore, *pierge du pont* (*ibidem*) » (3).

57. — Fontaine l'Evêque (Ch. 44). *Les Persiaux*, hameau : *aus pérja* (4).

58. — Marchienne (Ch. 47). 1433 : « *le pierge ou grand chemin allant de Marchienne à Marcinelle* ». 1751 : « *le pige*

(1) A. CARLIER et E. DONY, *Topon. de Monceau-sur-Sambre*, p. 319.

(2) « Le chemin se continue à travers Marchienne, par Zône, Mont-sur-Marchienne et Marcinelle ; ici se trouve la *Tombe*, de l'époque romaine. »

(3) *Op. cit.*, 320-21. Ces auteurs notent encore : « le pige est bel et bien le correspondant de *via publica* ; par opposition aux chemins *privés* et aux sentiers, soumis à des servitudes de passage, les *piges* rentraient dans la catégorie des chemins *publics*, ouverts à tous, comme les *heerbaenen*, *heerstraeten* ou *heerwegen* connus dans tous les pays germaniques ».

(4) J. HAUST, *Enq. dial. Top. wall.*, p. 112 (n° 21).

Jeanne André ». La Rue Saint-Roch est un ancien *pige* (1).

59. — Mont-sur-Marchienne (Ch. 57). De même qu'à Charleroi et à Monceau-sur-Sambre, un ancien record nous apporte une liste de *piges* de ce ban. Il s'agit d'un « record que les eschevins de Mons on(t) faict, après leurs devantrains, de leurs aisements et des droits de leur(s) seigneurs de Marchienne » et qui nous est connu par une copie du commencement du XV^e siècle (2). Nous y lisons, entre autres articles :

« Le seigneur nous doit tenir et aider à détenir noz maisons... et à tenir nos *pieges* et nos aisements et parmi que la communauté de Mons les doit accommoder doit avoir le communs tout ce qui croist sus.

» Après sont les *pieges* :

» Premier le *piege* qu'on dist delle *Coulture*, montant du Trye al Croix, et est de 32 pieds, allant parmy le Serus passant ce qu'on dist des bois de Fanuée et allant au fond de Brunneaux et retournant amont de grand boy le seigneur et l'autre moytyez sur les bois Jean de Faunuée jusque au Vivier.

» Item at une voye cheruable que l'on dist le *Piege Poliet*, mouvant au Tril al Croix et allant parmy les Orochampts à Rensonbux et de là à Labrissart.

» Item y at une voie cheruable mouvant du *Piege Polier* aux Marliers.

» Item at ung *piege* mouvant au pouvoir de Marcinelle, venant al Croix le Berguier et passant parmi le feru allant aux preits de Bomerée.

» Item at ung *piege* alle *Goulette*, allant à Labrissart.

» Item a ung *piege* mouvant delle *Coulture* allant au *piege* de *Courtizeaux*.

» Item at ung *piege* mouvant au Tril al Croix et ailant al Baignoire.

» Item ung *piege* que l'on dist à la *Dionze*, allant au pont à Zone et à Gerneval.

» Et ung *piege* venant de celui à Forest.

(1) CARLIER et DONY, p. 319.

(2) Publiée par J. K., dans *La Charte de Mont-sur-Marchienne, Doc. et Rapp... de Charleroi*, XX, 1894, 399-406.

» Et *ung piege* qui vat delle ville au fond de Mayeuriss. Et at encore *ung piege* qui vat delle ville au wee du Moullin...

» Item une voye cheruable allant de la Valle (*sic*) à Herk le preit, et si la voye n'est bonne de Herke le preit pour venir à mon *le piege*, on peult aller et charier parmy celuy par qui la faute viendroit.

» Item a *ung piege* mouvant du *Piege delle Coulture*, allant parmy les champs au *Piege de l'Abrissart*.

» Item at *ung piege* mouvant du *pieche de Halloy* et venant et passant entre le Seru et le douaire le prestre et allant dessous le chemin au pont à Bomerée. »

Suit un relevé des *piesentes*, puis la description de « la puissance et jugement dudit Mont desseur Marchienne » :

« Premier, commenchant au Moullin à Zone et allant tout à mont l'eau jusqu'au *Piege du Lanoy* et de là à Ronnion Fontaisne, allant tout à mont l'eau... et du Trou à Nonne tout selon les preits alle Tonelle Voye... dessous le bois d'Ermont... au trou à Labrissart... ralant tout selon Fansart... à *ung grand faux*... de là au beau Fauuya et du beau Fauuya... c'est assçavoir le boys Jean de Fannuees... au Canapreit et de là revenant au *Piege du Halloy* et du *Piege du Halloy* revenant au pogerier de Bomerée... et de là descendant tous ens entre deux puissances, assez preit delle fontaine de Mayeurye et descendant abat le fond jusques à Byertobus... et allant aux forchée (= *forge*) de Marchinelles, rallant à Mailleuryeux, et de là rallant au *Piege de Marchiennes* et remontant au Rond Tryeux tout à mont l'eau jusques au dit Moullin à Zone ; et en ce disons poinct qu'il n'y ait là dedans du pouvoir de Montigny le Tigneulx. »

Le *piege delle Coulture* devait avoir 32 pieds de large (1). D'autre part, le chemin vers les Haies est un ancien *piege* (2) et une voie de Mont s'appelle de nos jours *Rue du Pige*.

60. — Châtelet (Ch. 61). 1812 : à droite de la route de Loverval à Châtelet, l'atlas de la commune marque les Préaux et le champ de la Galopperie, « qui communiquaient par un *piege* » ; un chemin de Châtelet portait le nom de *Pige* (3).

(1) CARLIER et DONY, p. 319, d'après BASTIN, *Charte de Charleroi, Doc. et Rapp.*, XX, 399.

(2) CARLIER et DONY, *loco cit.*

(3) L. DARRAS, *Hist. de Châtelet (Doc. et Rapp.)*, XXII, 1898, p. 16), qui ajoute : « *piege* vient de *pichinte* (« pied-sente » ou sentier) ! »

61. — Landelies (Ch. 63). *Les Pîdjes*, petit quartier ; *Tiène* (ou *Tchemin*) du *Pîdje* = « chemin du *Pige* » (1).

62. — Montignies-le-Tilleul (Ch. 64). La charte de Montignies mentionne un *pige*, « qui va à Marchienne et [se] passe parmi la ville » (2).

63. — Loverval (Ch. 65). 1362 : terre à *pierge* de *Loverval* (3).

Région de Thuin

64. — Leval-Trahegnies (Th. 5). 1607 : Jehan du *Pire*, lieutenant prévôt (4).

65. — Mont-Sainte-Aldegonde (Th. 6). 1564 : Blaze du *Pire*, échevin (5).

66. — Goegnies-lez-Anderluës (Th. 11). 1416 (or.), relevé des droits du chapitre de Sainte-Waudru de Mons : « se il estoit ensi que on vendesist aucune cose desoubs le cappitle, li tounies (= tonlieu) en appertenroit au capitre singulerment... et s'on en vendoit *sour les pires et waressais* li tounies seroit as trois seigneurs... S'il estoit ensi que uns homs fuist venus à Goisnie *sour les pires et waressais*, qui se plaindesist d'un autre homme... » (6).

67. — Peissant (Th. 20). 1316 (or.) : « 1 jornal de tiere tenant au *pire* de *Lisserueles* ; terre tenant au *pire* de *Pieronsart* » (7).

(1) L. FOULON et A. NOËL, *Toponymie de Landelies*, Bull. Soc. W. Litt., LV, 319.

(2) CARLIER et DONY, p. 319, d'après les *Doc. et Rapp.*, XXVI, p. 380.

(3) BARBIER, *Hist. de l'abb. de Malonne*, 357. Loverval est longé ou traversé par une vieille voie (cf. *Jadis*, oct. 1904, p. 15).

(4) PRUD'HOMME, *Les échevins... dans le Hainaut*, 280.

(5) *Op. cit.*, 299.

(6) DEVILLERS, *Ch. de Sainte-Waudru de Mons*, III, 87.

(7) DEVILLERS, *Descript. analyt. de cartulaires... du Hainaut*, VIII, 234.

68. — Nalinnes (Th. 35). 1719 : *pigge du Wez*, chemin ou piédsente (1).

69. — Donstiennes (Th. 45). Lieu-dit *Pige* (2). 1503 : « ung chemin que l'on dit *le pierge du Breucq* ».

70. — Villers-la-Tour (Th. 75). Hameau de *Periseau*.

Région de Dinant

71. — Dinant (D. 1). Entre 1047 et 1064 (copie de la fin du XII^e ou du début du XIII^e s.), énumération des droits que le comte de Namur possède ou exerce à Dinant : « *via regia, que vulgo dicitur pirus, et wariscapii extra aquam et in aqua, omnes ad suam justiciam pertinent et omnes sui sunt* » (3).

72. — Monceau (D. 129). Lieu-dit *ou pîrdje*.

73. — Baillamont (D. 131). Lieu-dit *le pirdjé* (4).

Région de Huy

74. — Burdinne (H. 12). *Le Chinpiche*, section, au chemin de Burdinne à Lamontzée (5), tautologie intéressante à relever, puisque *chin* signifiait aussi « chemin ».

(1) LEJEUNE, *Hist. de Nalinnes*, 205 (rapp. par CARLIER et DONY, 319).

(2) CARLIER et DONY, 319.

(3) F. ROUSSEAU, *Actes des Comtes de Namur de la Première Race*, 946-1196, p. 89.

Un passage de ce document nous montre de façon intéressante comment le comte faisait vérifier si les voies publiques avaient la hauteur et la largeur requises : un de ses serviteurs monté sur un haut cheval et armé d'une lance devait pouvoir traverser toute la ville, depuis le commencement jusqu'en haut, sans rencontrer d'obstacle en hauteur ou en largeur : « *et ut hec ei justicia servetur, semel in anno vel prout ei jussum fuerit, super equum altum facit unum de familia sua... ferre lanceam ab inicio ville usque ad summum. Cui si aliquid obstiterit in altitudine vel in latitudine, autoritate regia dejicitur vel satisfactione ad misericordiam comitis redimitur* ».

(4) J. HAUST, *Eng. dial. Top. wall.*, pp. 143 et 82.

(5) J. VANNÉRUS, *Le luxembourgeois « Kiem » et le liégeois « Tchîn »* BCRTD, XI, 1937, p. 41, d'après le plan cadastral POPP, BASTIN et HERBILLON.

75. — Verlaine (H. 10) ou les environs. 1302 : terre « in loco dicto a *Persalles* » (1).

76. — Wanzoul-sous-Vinalmont (H. 18). Vers 1400 : « en lieu dit a *Pairsealle* ; en lieu con dist a Bouxhan *deseur le Perseal* ; a Wansoule, sour le Mont, au *Perseal*, joindant alle rahie » (2).

77. — Ponthière-sous-Ombret (H. 30). 1357 : « une verge de mesure gisant en *Parisalle* » (3).

78. — Ben-Ahin (H. 38). 1531 : vigne en lieu-dit à *Peirsiaux* (4).

Région de Liège

79. — Vivegnis (L. 41). 1310 (cart.) : transaction entre le grand prévôt de Saint-Lambert et le chapitre de Saint-Barthélemy, de Liège, relativement à leurs dîmes sur les vignobles de Liège du côté de Vivegnis. Le prévôt de Saint-Lambert cède la dîme de certains vignobles selon une limite passant par un endroit sis à onze pieds d'un arbre dit *Greier*, « a quadam arbore dicta vulgo *greier* 11 pedibus... quae arbor stat a parte inferiori dicti loci versus Mosam usque ad *pirum exeuntem in vinea Henrici de Roluez et a dicto piro usque ad bonnam...* » (5). Si l'on peut donner à *exeuntem* le sens de « croissant, poussant », ce *pirum* devait désigner un poirier ; on peut très bien admettre que ce poirier ait servi de point de repère de délimitation, comme le *greiër* (cerisier?) cité précédemment ; cela s'accorderait avec le locatif *in vinea*. Sinon, on aurait pu songer à un *pire*, sortant dans le vignoble de Henri de Roloux : seulement cette interprétation soulève deux objections : 1° avec le sens de « sortant », *exeuntem* exigerait un accusatif, *in vineam* ; 2° nous ne sommes pas dans le pays des *pires-piges* et il faudrait supposer, si le terme *pirum* désignait un chemin, que l'acte a été rédigé par un scribe de langue picarde. Bref, il semble bien que *pirum* désigne vraiment ici un « poirier » et si j'ai accueilli

(1) THIMISTER, *Cart. de l'église coll. de Saint-Paul de Liège*, p. 115. Cette terre fait partie de biens sur lesquels est assignée une rente acquise par Huard de Fize, fondé de pouvoirs de la collégiale.

(2) Arch. E. Liège, Val-Notre-Dame, n° 15, fol. 37 v°, 39 et 73 v°.

(3) Arch. E. Liège, Cath. Saint-Lambert de Liège, n° 3, Stock de Hesbaye, I, fol. 101 v°.

(4) *Bull. Soc. Art Hist. Dioc. Liège*, IX, 1895, p. 11.

(5) Même *Bull.*, IX, 1895, p. 94, et DARIS, *Not. sur les Eglises du Dioc. de Liège*, VI, 189.

ce passage dans mon relevé c'est pour donner une idée des cas devant lesquels je me suis trouvé en dressant ma liste des *pire-pige* belges.

Région de Namur

80. — Saint-Martin-Balâtre (Na. 52). Bois *Pairsial* (1).

81. — Jemeppe-sur-Sambre (Na. 68). Hameau de *Pelsyats*, en wallon *pérzia* (2).

82. — Auvelais (Na. 88). La ferme de *Pierchoux* (3).

83. — Andoy, dép. de Wierde (Na. 97). 1284, une pièce en *Periseas* (4).

84. — Gesves (Na. 119) : vers 1350 : « en liw que on dist *desous les Pirchouls*,... en liw que on dist *aux Pirchoulz*. 1365 : *desoubz les Pirchoulz* ; *aux Pirchoulz* (bis) ; *desous le Pirchouls* (5).

85. — Brogne (Na. 125). 1131 (cop.) : Alexandre, évêque de Liège, fait connaître les privilèges accordés à l'abbaye de Brogne par Godefroid, comte de Namur : « in his locis et vicis praescriptis possidet ecclesia bannum, justitiam, impetum et burinam, ictum et sanguinem, rupturam et *pirgum regium*, fora, telonia... » (6). 1154 (vid. de 1274) : la confirmation de privilèges octroyée par Henri l'Aveugle aux habitants de Brogne et des villages dépendant du

(1) J. DELATTE, dans *Ann. Soc. Arch. Namur*, XL, 1892-93, p. 284.

(2) J. HAUST, *Enq. dial. Top. wall.*, p. 75.

(3) ROLAND et LAHAYE, *Auvelais et Arsimont*, 1905-06, 209.

(4) BARBIER, *Hist. du Mon. de Géronsart*, p. justif., p. 297, avec la note : *Perseau*.

(5) Arch. E. Liège, Saint-Pierre de Liège, reg. 10, fol. 66, 67, 69 v^o et 78. Cf. Baron M. HOUTART, *Le village de Gesves*, *Ann. S. Arch. Namur*, XLI, 1935, p. 279, avec la date 1372 et l'indication « lieu-dit près du bois del Heri » et p. 167, la mention *aux Pirchouls*.

(6) E. DEL MARMOL, *L'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard* (*Ann.*, V, 432), avec la remarque : « les copies portent généralement *reperturam*, que DUCANGE traduit par *inventio thesauri* ; nous avons préféré adopter la version *rupturam*, d'après les Bollandistes. *Ruptura* signifie en effet « route » et se rapporte très bien au mot suivant *pirgum regium*, qui signifie « route royale ».

monastère porte de même les mots « rupturam et *pirgum regium* » (1).

Ces mots se retrouvent encore dans un diplôme par lequel Henri I^{er} prend sous sa protection l'abbaye et lui confirme ses droits, le 5 avril 932 ; seulement, il a été reconnu que cet acte est faux (2) ; également, dans un passage interpolé du diplôme de confirmation d'immunité délivré à Brogne par Otton III en 992.

Région de Philippeville

86. — Laneffe (Ph. 14). *Pige* ou *Piche*, dépendance de Laneffe.

Région de Waremme

87. — Lincen (W. 4). Lieu-dit moderne : *au Pyr* (3).

Région de Bastogne

88. — Rettigny-sous-Cherain (B. 10). 1616 : « faigne scituée en lieu dit *Pierseau*, joindant les grands bois de la Cedroigne », accordée par la baronne de Houffalize à deux habitants de Cherain (4).

89. — Engreux-sous-Mabompré (B. 16). 1640 : « en lieu dict *au Hault Piersay* » (5).

90. — Compogne-sous-Bertogne (B. 18). 1629 : « terres scituées au lieu nommé *Perseau*, tenantes à la voye d'Engreux » (6).

Région de Neufchâteau

91. — Transinne (Ne. 12). *Piersé*, lieu-dit forestier.

(1) *Op. cit.*, 436, où DEL MARMOL a de même corrigé *repturam* en *rupturam* ; F. ROUSSEAU, *Actes des Comtes de Namur...*, 1937, p. 25.

(2) Cf. *Mon. Germ. Hist.*, I, 1, p. 77.

(3) KURTH, *Front. Ling.*, I, 198.

(4) Archives de la maison de la Tour, à Rettigny.

(5) Arch. Etat Arlon, Rôle d'Engreux, 1635-41.

(6) Arch. Etat Arlon, Reg. d'Engreux, 1602-42.

92. — Libin (Ne. 24). *Piersée*, bois (1).
 93. — Witry (Ne. 50). *Perjay* (2).
 94. — Rochehaut (Ne. 51). La virée *dou pîdj'ru* (3).

Région de Virton

95. — Izel (Vi. 9) ; au nord-ouest de Moyon, vers Griffaumont, sur un plateau dominant le gué de la Semois, lieu-dit *Pergy*. On y a trouvé en 1857, à en croire une notice de l'instituteur Dreppe, de 1877, les ruines d'un vaste bâtiment, sans doute de l'époque romaine, avec corridor pavé en mosaïque, où l'on distinguait le dessin d'un casque romain ; ces ruines contenaient des squelettes, des épées, des poignards, des urnes en terre cuite. Cet endroit, ainsi que ses environs étaient encore jonchés, en 1877, de débris de tuiles, de briques et de petits cubes de pierre dits *sotrais*. *Pergy* (ou *Père Gy*) ne représenterait-il pas *Père Gilles*? (4) Hypothèse que P. MARCHOT rejette en 1924, pour en proposer une autre : *pervigilium*, « veille ou garde de nuit » (qui a dû donner régulièrement en ancien français **pergil*) : il devait y avoir à cet endroit un poste militaire romain (5).

Le rattachement à *pirgus* n'est-il pas plus vraisemblable, puisque nous sommes ici près de la route romaine de Reims à Cologne, dont Moyon (*Meduantium*) était même une station?

96. — Habay-la-Vieille (VI. 16). 1660/61 : lieu-dit *le Haut de Piersée* (6).

PAYS FLAMAND

Région de Bruges

97. — Bruges. 1499 : *den Pirwech* (7).

(1) Relevé de lieux-dits forestiers de 1901 (Inst. Arch. Lux.), pour Transinne, et Carte au 10.000^e pour Libin.

(2) BALTER et DUBOIS, *Lieux-dits du cant. de Fauvillers*, p. 78, qui rattachent le terme, — à tort, me semble-t-il bien — au lat. *parcaria*, « parchée, lieu clôturé » ; *parcaria* aurait donné la désinence *-ière*.

(3) J. HAUST, *Enq. dial. Top. wall.*, p. 62.

(4) TANDEL, *Comm. Lux.*, III, 1890, pp. 993-94.

(5) *Ann. Inst. Arch. Lux.*, LV, 1924, pp. 238-39.

(6) TANDEL, *op. cit.*, III, p. 605.

(7) DE FLOU, *Woordenboek der Toponymie der West-Vlaanderen*, XII, 1931, col. 738.

Région de Maaseik

98. — Peer. (1055/82 : *Pira*). 1107 : *Pire*. 1108/1138 (époque de la rédaction de la Chronique de l'abbaye de Saint-Trond) : in *Pire*, ecclesia de *Pirges* (trois fois, avec une variante *Pirgis*). 1161, 1178 : *Pyra*. 1253 : *Perhe*. 1253, 58, 59, 64, 1351, 88/89, 1470, 2^e moitié du XVI^e s. : *Pere*. 1280 : *Peres*. 1370, 1400 : *Peer*. 1372 : *Peire*. 1478 : *Pair* (1).

Abusé par une mauvaise lecture, *Perke*, de la graphie de 1253 (*Perhe*), MANSION (2) hésitait, pour expliquer l'origine de *Peer*, entre le moyen néerlandais *parek* ou *parik* = *perk*, « parc, enclos », avec perte du *k* final, et **parr*, le même mot sans la terminaison diminutive en *k* ; interprétation acceptée par CARNOY (3) : « à condition d'admettre que l'étymologie populaire s'en soit mêlée (influence de *Peer*, *peereboom*, « poirier ») ». La forme véritable, *Perhe* nous autorise évidemment à rejeter cette explication, d'autant plus qu'elle s'accorde avec le *Pirges* du début du XII^e siècle, qui concerne indubitablement *Peer*, comme GRANDGAGNAGE l'avait déjà supposé en 1854 (4).

(1) PIOT, *Cart. de Saint-Trond*, I, 31, 99, 518 ; II, 54. G. SIMENON, dans *Bull. Soc. Art Hist. Dioc. Liège*, XVII, 1908, 5, 6, 8, 15, 19, 135 et 42. C. DE BORMAN, *Chron. abb. Saint-Trond*, I, 20, 175, 77 et 236. VERKOOREN, *Chartes de Brab.*, I, n^o 55. PIRENNE, *Le livre de l'abbé Guill. de Ryckel*, 72, 322, 23, 52. COENEN, *Limb. Oorkonden*, I, n^{os} 233, 448, 528 ; II, 2184, 1568, 1603, 1715, 16 ; III, 2184. J. CUVELIER, *Val-Benoît*, 238. C. DE BORMAN, *Le livre des fiefs du comté de Looz*, 119. J. BOLSÉE, *La grande enquête de 1389*. SCHOOLMEESTERS, *L'archidiaconé de Campine en 1400, Analectes pour servir...*, XXXII, 314. HANSAY, dans *Bull. C. R. H.*, LXXI, 94. BERLIÈRE, *Diversa Cameralia des Arch. Vaticanes*, p. 159.

(2) *De voornaamste Bestanddeelen der Vl. Plaatsnamen*, 126-27.

(3) *Dictionn. étym. du nom des Comm. de Belg.*, II, 454.

(4) *Mém. sur les anc. noms de lieux de la Belg. Orientale*, p. 69, qui y rattache la remarque suivante : « d'après le système orthographique de notre auteur (de la Chronique de Saint-Trond, l'abbé Rodolphe, mort en 1138), le vocable *Pirges* ne représente, ce semble, rien autre que *Piries*, c'est-à-dire *Pirias*. *Pirae* est donc simplement une forme syncopée de *Pirges* et qui constitue la transition entre cette dernière et le nom actuel » (cf. encore le *Vocabulaire des anciens noms de lieux...* du même, 1859, pp. XIII et 172).

Il est à noter d'ailleurs que Peer, dont le ban a livré des antiquités belgo-romaines et « germaniques » (1), se trouve à 5 ½ kilomètres au sud-est d'une ancienne route commerciale venant du Brabant septentrional par laquelle, d'après la tradition, les marchands hollandais de moutons amenaient leurs troupeaux aux marchés de Diest et de Louvain, trafic dont un souvenir est resté dans le nom de *Schaapsbrug* porté par un pont sur la Petite-Nethe ; la route elle-même, s'appelle *de Diestersche Baan* (*Oud Diester Baan*, sur la carte au 40.000^e) (2). Cette route doit être le *pirgus*, qui a donné son nom à Peer, d'autant plus que la localité était le centre d'une antique paroisse, dont le territoire correspondait à peu près au doyenné actuel de Peer ; cette paroisse primitive comprenait, pense SIMENON, Helchteren, Exel, Grand-Brogel et Wychmael (3), si bien que notre *pirge* traversait l'ancienne paroisse de Peer.

ALLEMAGNE

99. — Région de Hirzenach (en aval de Saint-Goar, sur la rive gauche du Rhin). 1140 : le roi Conrad III confirme à la prévôté de Siegburg à Hirzenach, les donations d'Arnold de Boppard et d'Embrico de Bornhofen : « ... vel quicquid Embrico de Burgenhoven Deo super altare obtulit et ejus heredes... eidem ecclesie recognoverunt et exfestu-caverunt, scilicet vineas quas habuit a termino qui vocatur *Perre* sursum tendentes et curtem in Kestere ». 1149 : le même roi confirme le règlement ordonné par l'abbé Conon de Siegburg au sujet de l'avouerie sur la prévôté de Hirze-

(1) H. SCHUERMANS, *Découvertes d'antiquités dans le Limbourg* (*Bull. Soc. Sc. et Litt. Limb.*, XVIII, 124).

(2) H. VAN DE WEERD, dans *Leodium*, XXII, 46.

(3) H. VAN DE WEERD, *ibidem*, XIX, 55 ; G. SIMENON, *Notes pour servir à l'hist. des paroisses qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Trond*, *Bull. Soc. Art Hist. Dioc. Liège*, XVII.

nach et prend celle-ci et ses possessions sous sa protection : « locum ipsum Hircenouwe et omnia illuc pertinentia, bona videlicet domni Embriconis de Brunhove, que *supra semitam que Perre dicitur* adjacent, curtes quoque... Overkestre, Beie, Quintinache... » (1).

Kestert se trouvant sur l'autre rive du Rhin, en face de Hirzenach, il semble qu'il faille placer le sentier en question sur la rive droite du fleuve ; il est à noter, toutefois, que *Beie* (= Rheinbay) et *Quintinache* (= Carbach, avec l'église de Saint-Quentin) sont sis du même côté que Hirzenach, au sud-ouest et au sud de cette localité.

100. — *Pirreculum*, près Arnsberg (Westphalie, à l'est-sud-est de Dortmund). 1164/66 : l'archevêque de Cologne R. de Dassel acquiert du comte d'Arnsberg le château de ce nom et les domaines (*Höfe*) de *Wedinchusen*, *Wicke*, *Pirreculo*, *Gimneche*, *Marsvelde*, *Henedehusen*, *Setrivelde* et *Amewic*. 1168/90 : l'archevêque de Cologne Philippe de Heinsberg confirme l'acquisition précédente du château d'Arnsberg et des dits biens : « castrum Arnsberg et curtim Wedinchusen... et curtim Wicke et *Pirrecula* et *Gimneche*... » (2).

(1) LACOMBLET, *Urkb. für die Geschichte des Niederrheins*, I, nos 340 et 365.

Le même terme *Perre* se trouverait-il dans le nom de *Perscheid*, à l'ouest de Bacharach, à 13 kilomètres en amont de Hirzenach, ainsi qu'à *Nieder-* et à *Ober-Pierscheid* au cercle de Prüm ?

Pier, au cercle de Düren, *Pirna* en 874, 1076 et 1131, *Pirina* en 922, *Pirne* en 1318 et 1322 (FÖRSTEMANN-JELLINGHAUS, *Ald. Namenbuch*, II, *Ortsnamen*, II ; KNIPPING, IV, 1028 et 1314 ; LACOMBLET, III, n° 169), ne doit avoir aucun rapport avec notre terme routier.

(2) R. KNIPPING, *Die Regesten der Erzb. von Köln*, II, n° 866, qui place *Wicke* au cercle de Soest (Wickede), *Pirreculum*, *Setrivelde* et *Arnewic*, près d'Arnsberg, et identifie *Gimneche* avec Gymnich (Kr. Euskirchen), *Marsvelde* et *Henedeshusen* avec Mosfelde et Heminghausen au cercle d'Arnsberg. *Wedinghausen* se trouvait également près d'Arnsberg.

Note additionnelle

Quelques données complémentaires, confirmant ce que nous avons dit de la répartition des *pires* et des *piges* dans le Hainaut.

Le censier dit « Cartulaire du Hainaut » dressé en 1410-1417 nous apporte diverses mentions à relever pour les régions d'Ath, de Mons, de Soignies et de Thuin :

15. — Flobecq (A. 3) : « à Buevemon camp tenant *au pire de la Potterie* ; en Flamecamp, tenant *au pire à Flamecourt* ; terre au camp dou Bruecq, tenant *au pire dou Bruecq ; au pire à Flamecourt ; au pire de le Lime* ; terre en Wattiercamp, *tenant au pire dou Cailloit* » (1).

101. — Hautrage et Sirault (Mo. 18 et 16) : « qui fu *Ysabiliau dou Pire* ».

31. — Baudour (Mo. 20) : « terre qui fut Jehanne le Beghine *dou Pire* ; les hoirs Pierart *dou Pire* ; ès camps de Douvring, tenant *au pire de Mons* ; la terre qui fu Henry *dou Pire*, gisans à le planquette qui va à Mons ; maison et yestre devant le puch *au Pire ; au pire de le Hamaide* ; au Lucq, tenant à Colart *dou Pire* et au chemin dou Lucq. Douvring (Douvrain, dép. de Baudour) et Fluiwes : as hoirs Pierart *dou Pire* ; Hanette *dou Pire* ; Jehan *dou Pire* ; terre tenant *au pire de Mons* ; Maroie *dou Pire* ; au grant chemin de Mons ».

33. — Cuesmes (Mo. 32) : « Wattier de Cuesmes, pour terre *au pire de Frameries* » (2).

102. — Ecaussines (E.-d'Enghien ou E.-Lalaing, S. 23

(1) Copie authentiquée par Godefroy en 1774, aux Archives Générales du Royaume, Ch. des C., (n^{os} 1308, 1309 et 1310), que m'a obligeamment signalée Mademoiselle Marie-Louise De Cae.

(1bis) N^o 1308, fol. 361 v^o, 365, 405 v^o, 409, 415 et v^o.

(2) N^o 1308, fol. 207 v^o, 102, 112 v^o, 113, 133, 223 v^o, 224, 225, 227 v^o, 79 v^o.

et 24) : « jusques au *pire des Aulnois* ; tous les autres *pires* et *chemins* qui werissais doivent estre ».

103. — Saint-Vaast (S. 42) : « Messires a toutes loix, amendes et fourfaictures sous les *pires* et sous les *warissais* ».

104. — Binche (Th. 9) : « terre gisans deseure le Lucq, tenant au *pire qui va dou Lucq à Buvrines* ».

105. — Solre-St.-Géry (Th. 51) : « terre gisant ès *Pirieux* » (1).

D'autre part, le *Plan de la Région de Charleroi*, de 1938(2), montre la vitalité extraordinaire du terme *pige* dans la région carolorégienne, car on l'y trouve mentionné non moins de neuf fois :

52. — Charleroi (Ch. 1) : Rue du *Petit Pige* et Rue du *Pige au Croly*.

55. — Jumet (Ch. 43) : Rue ou Sentier du *Perja*.

56. — Monceau-sur-Sambre (Ch. 46) : Rue des *Piges* et Rue du *Pige à Fenasse*.

58. — Marchienne-au-Pont (Ch. 47) : Rue du *Pige*.

106. — Dampremy (Ch. 48) : Rue des *Piches* (a donné son nom aux Verreries des *Piges*).

107. — Marcinelle (Ch. 58) : Rue des *Piges*.

108. — Couillet (Ch. 59) : Rue du *Petit Pige*.

(1) N° 1310, fol. 4 et v°, 1, 52, 332 v°.

(2) Edition J. WATTIAUX. J'en dois la connaissance à l'amabilité de Monsieur Maurice-A. Arnould.